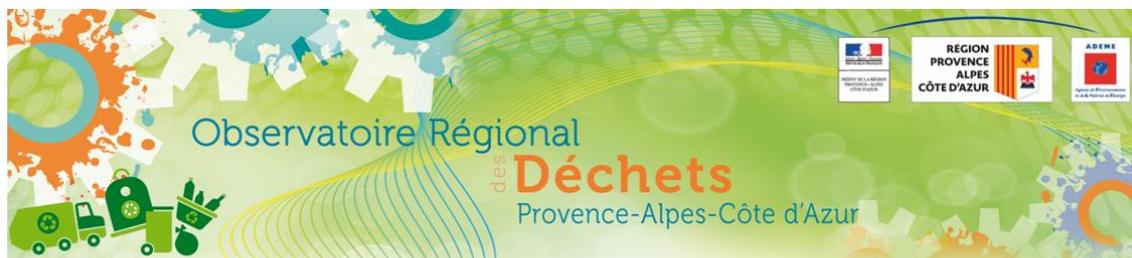


Chapitre IV - La destination des déchets non dangereux (DND)

A. CHIFFRES CLES 2020 - LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DND



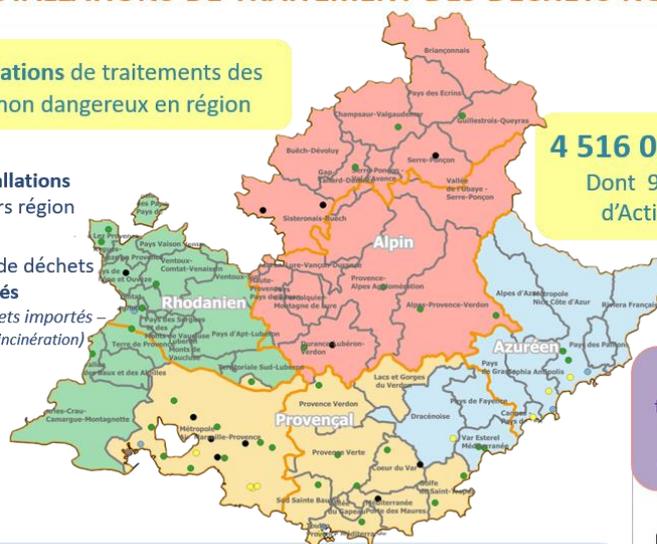
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX

81 installations de traitements des déchets non dangereux en région

↳ **59** installations utilisées hors région

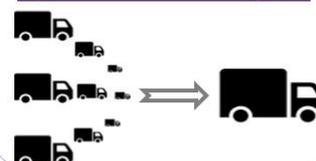
↳ **281 000 t** de déchets exportés
(137 000 t de déchets importés – dont mâchefers d'incinération)

4 516 000 tonnes de déchets traités
Dont 992 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE)



1 351 000 t de déchets transitent par un des **68** centres de transfert avant d'arriver en destination finale de traitement

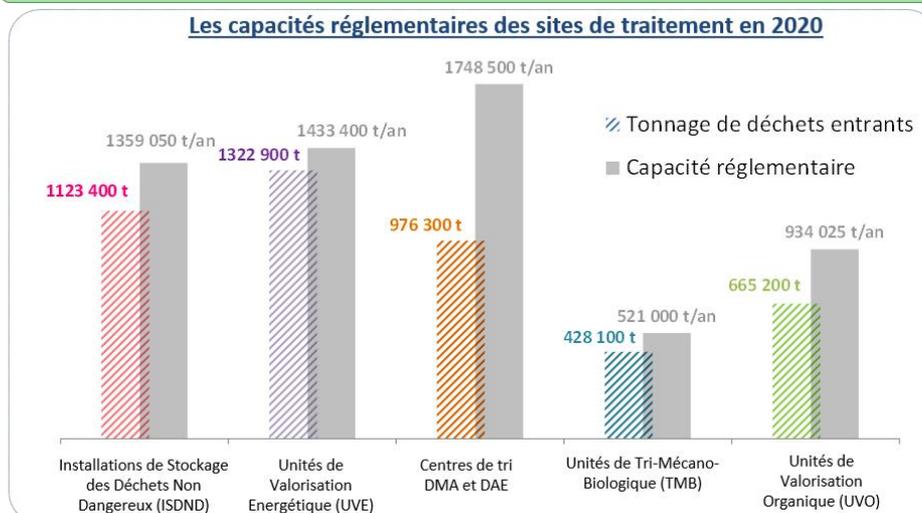
Optimisation des transports



- 23 Centres de tri et ● 2 Unités de Tri-Mécano-Biologique (valo matière)
- 34 Centres de compostage et de méthanisation (valorisation organique)
- 5 Unités d'incinération de déchets non dangereux (valorisation énergétique)
Et 4 Plateformes de valorisation des mâchefers d'incinération (valorisation matière)
- 13 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (stockage)

LES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DE LA RÉGION

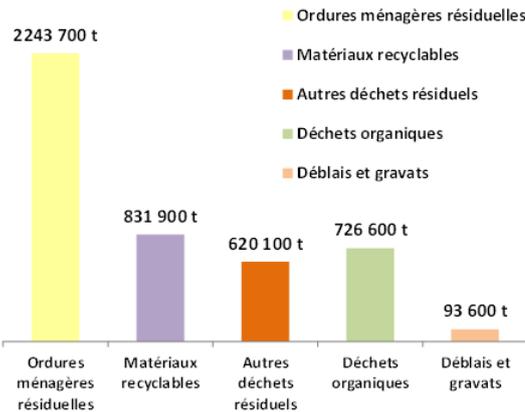
Les capacités réglementaires des sites de traitement en 2020



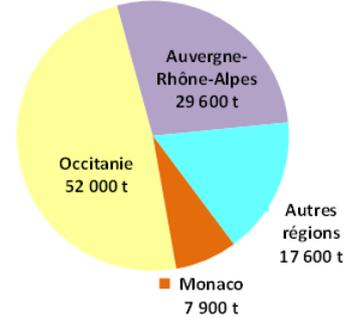
LES TYPES, QUANTITÉS ET ORIGINES DES DÉCHETS NON DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION



Les types de déchets traités (hors mâchefers)

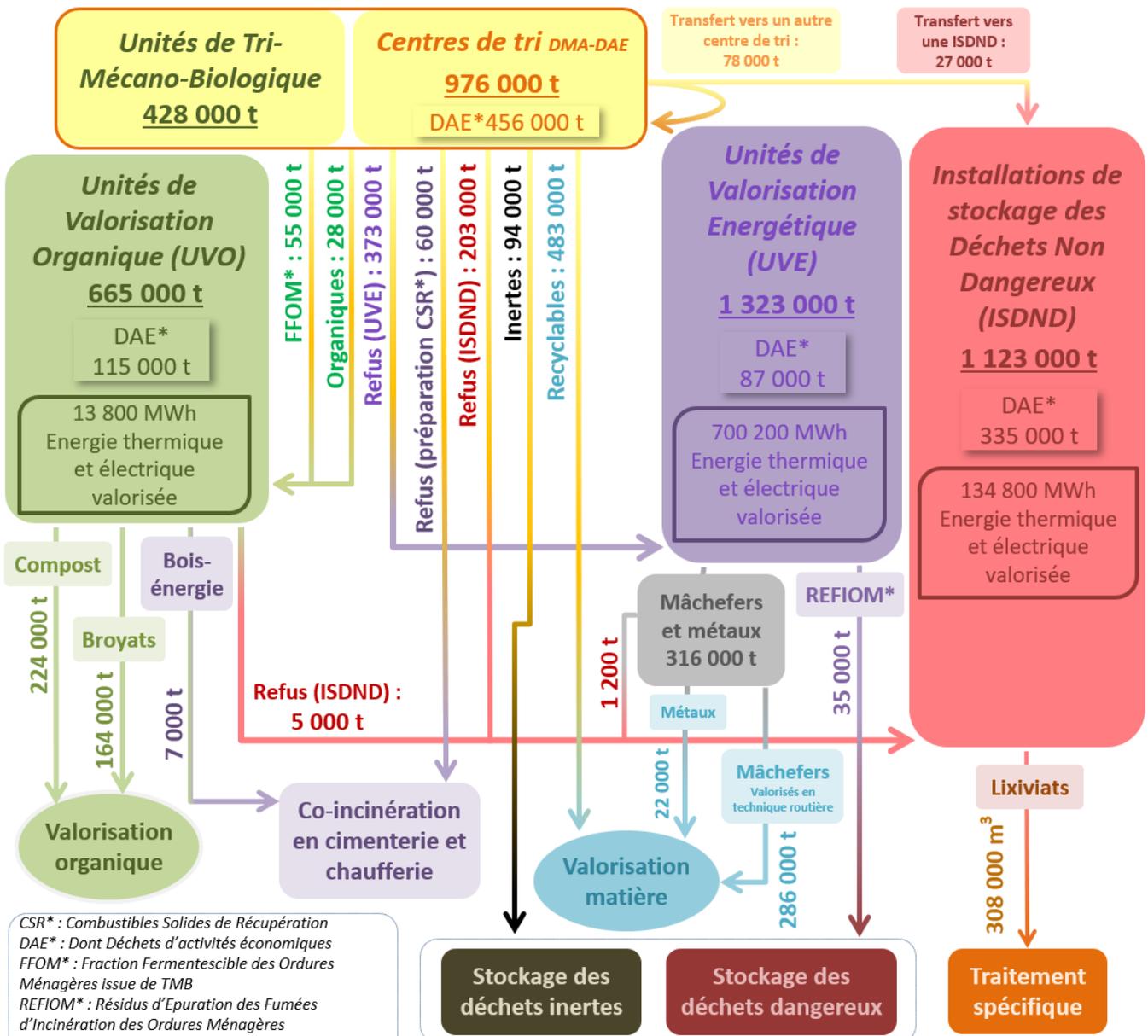


L'origine des déchets traités (hors mâchefers)



107 000 t des déchets traités importées d'une autre région (2 %)

LA DESTINATION DES FLUX DE DÉCHETS NON DANGEREUX TRAITÉS EN RÉGION



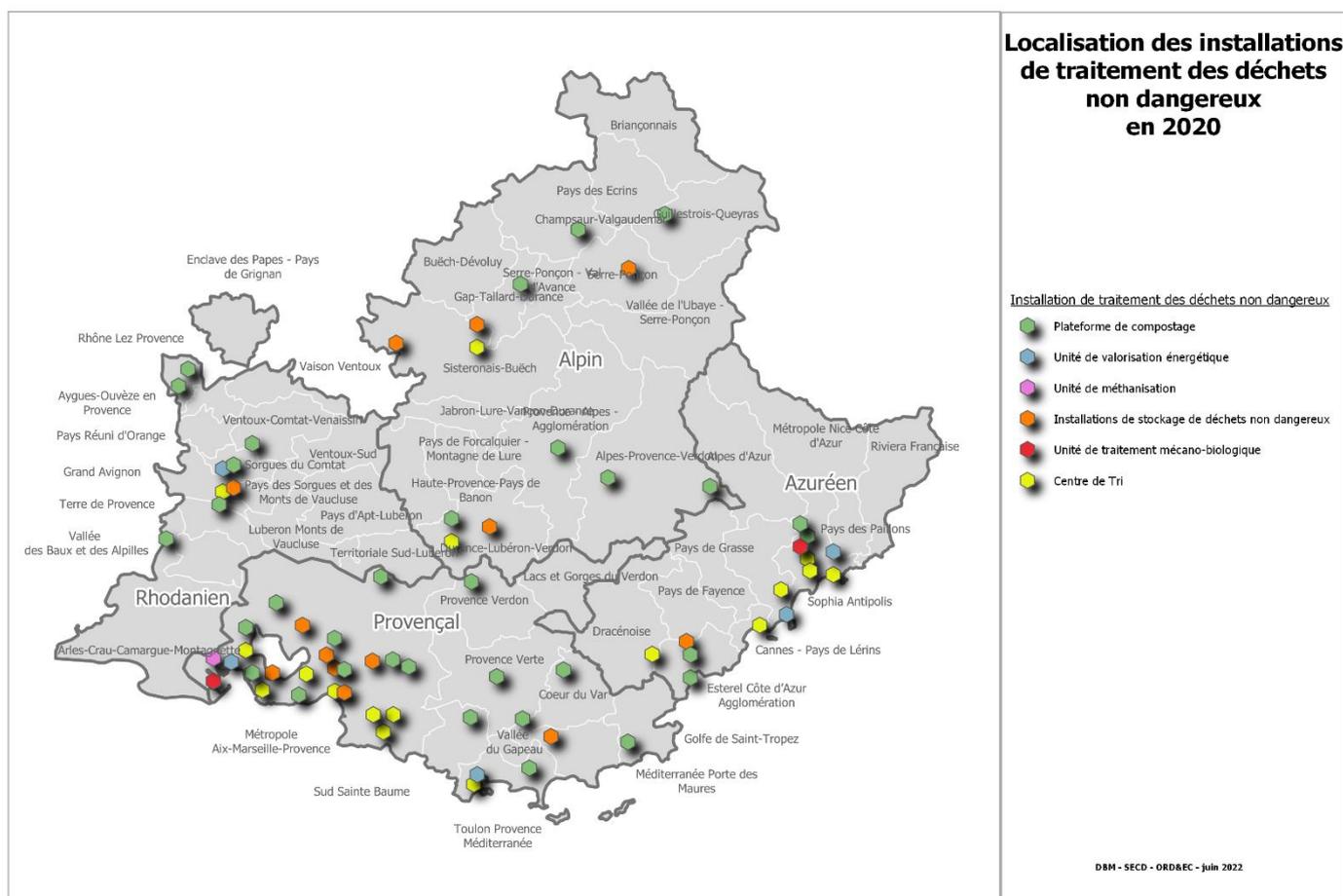
Source : ORD&EC- Données 2020 fournies par les exploitants d'installations de la région observatoire-dechets@maregionsud.fr

Date de publication : juin 2022

149 installations régionales de gestion des déchets et 59 hors région ont été recensées pour l'année 2020. Le tableau suivant dénombre ces installations par type et par département :

	Région	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Hors région
Centres de transit	68	10	5	13	22	12	6	-
Centres de tri DMA	16	1	1	5	6	2	1	18
Centres de tri DAE	7	-	-	-	6	-	1	-
Centres de tri mécano-biologique (TMB)	2	-	-	1	1	-	-	1
Unités de valorisation organique (UVO)	34	4	3	2	11	9	5	28
Plateformes de maturation de mâchefers	4	-	-	-	2	1	1	1
Unités de valorisation énergétique (UVE)	5	-	-	2	1	1	1	6
Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	13	1	3	-	6	2	1	5
TOTAL	149	16	12	23	55	27	16	59

Tableau 42 : Typologie des installations de gestion et de traitement des déchets non dangereux à l'échelle départementale et régionale



Carte 21 : Localisation des installations de traitement des Déchets Non Dangereux (DND)

Ces sites ont réceptionné **6 122 130 tonnes de déchets** (6 317 553 t en 2019), dont 4 515 881 tonnes pour stockage ou traitement, 254 764 tonnes sur plateforme de maturation des mâchefers et 1 351 485 tonnes passées par un centre de transit.

Hors transit, 54 % des tonnages réceptionnés par une installation sont des déchets stockés ou incinérés (52 % en 2019 et 54 % en 2018) :

Type d'installation	Tonnages entrants 2020	Répartition 2020	Répartition 2019
Centres de tri	976 259 t	21,6 %	25,3 %
Unités de valorisation organique (UVO)	665 247 t	14,7 %	13,3 %
Unités de valorisation énergétique (UVE)	1 322 923 t	29,3 %	27,4 %
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 123 370 t	24,9 %	24,7 %
Unités de tri-mécano-biologique (TMB)	428 082 t	9,5 %	9,3 %
Totaux 2020	4 515 881 t	100 %	100 %
Totaux 2019	4 778 467 t		
Évolution	-5,5 %		

Plateformes de maturation de mâchefers	254 764 t
Centres de transit	1 351 485 t

Tableau 43 : Tonnages entrants sur les installations régionales de traitement et de gestion

Nota bene : Les tonnages 2019 ont été mis à jour par rapport au précédent tableau de bord. En effet, suite au changement de référentiel du centre de tri BTP de Nice les tonnages de cette installation sont dorénavant comptabilisés uniquement dans le chapitre dédié aux déchets du BTP et non plus dans ce chapitre relatif aux installations de traitement des déchets non dangereux.

Ces dernières années ont été marquées par l'émergence de centres dits « multi-filières », réalisant un traitement spécifique des OMr, notamment le centre de Fos-sur-Mer (13) et le centre du Broc (06). La prise en compte de ce type d'unité pour le calcul des indicateurs reste un axe de travail pour l'ADEME et les différents observatoires concernés sur le territoire national. Actuellement, les contraintes techniques imposent de décomposer ces installations en une somme d'unités de traitement de base (exemple pour le site de Fos-sur-Mer : 1 TMB + 1 UVE + 1 UVO).

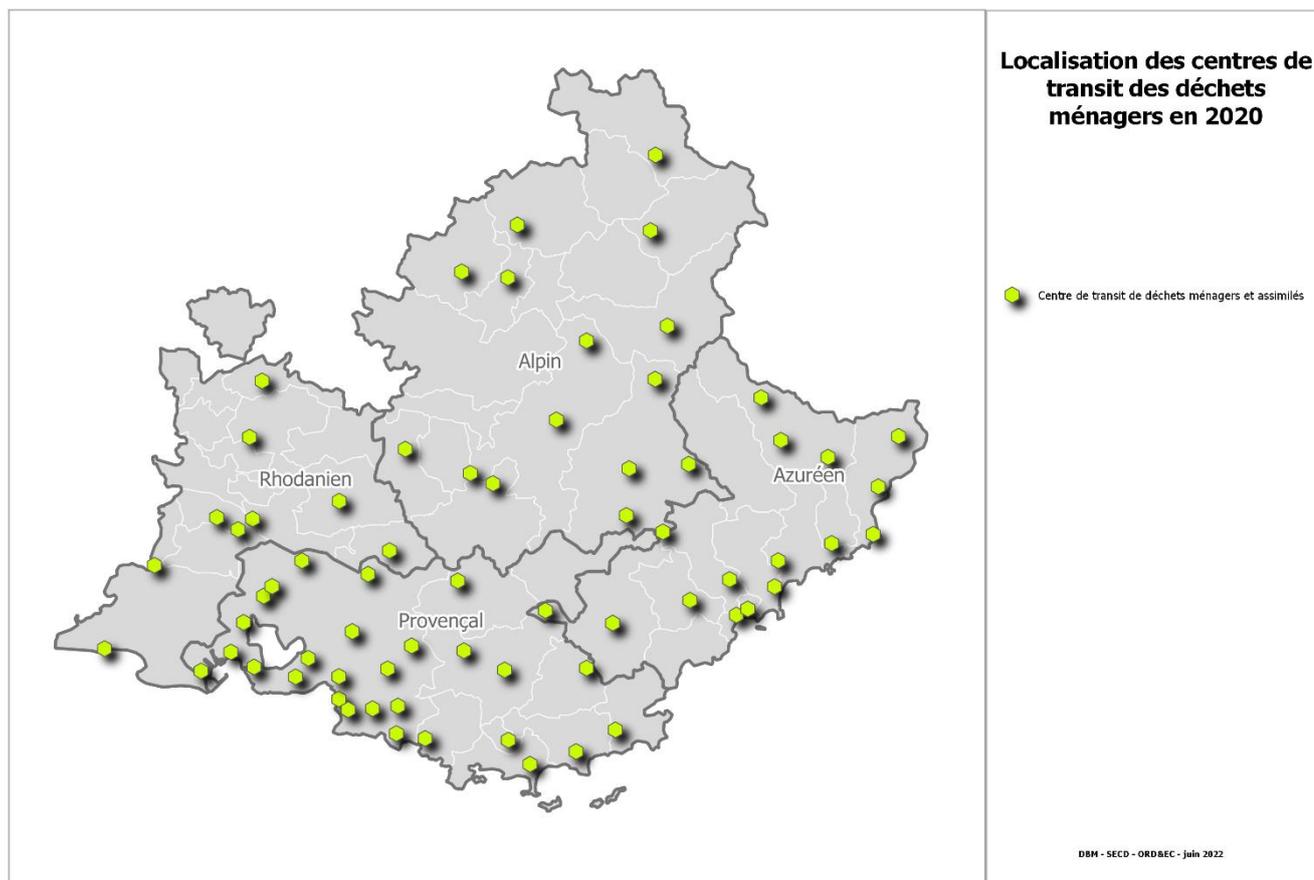
La mise en place d'une enquête annuelle par l'Observatoire a permis d'affiner la connaissance des flux entrants sur les installations de la région. S'appuyant sur sa connaissance du territoire, des acteurs et des flux de déchets, l'ORD&EC dispose d'éléments permettant notamment d'affiner les données sur l'origine départementale des flux entrants sur les installations de la région.

B. LES INSTALLATIONS DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Les cartes et graphiques suivants illustrent la localisation de ces installations, les tonnages, les types de matériaux entrants, les origines géographiques et le cas échéant les capacités autorisées.

1. Les centres de transit

En 2020, 68 centres de transit sont en activité sur le territoire régional. 64 % des ordures ménagères résiduelles collectées par les collectivités transitent par un de ces centres. 21 % des déchets issus de collectes sélectives (emballages, papiers, verre) utilisent un de ces sites (28 % hors verre).



Carte 22 : Localisation des centres de transit

Les centres de transit ont réceptionné **1 351 485 tonnes de déchets non dangereux** en 2020, dont 87 % sont des ordures ménagères résiduelles.

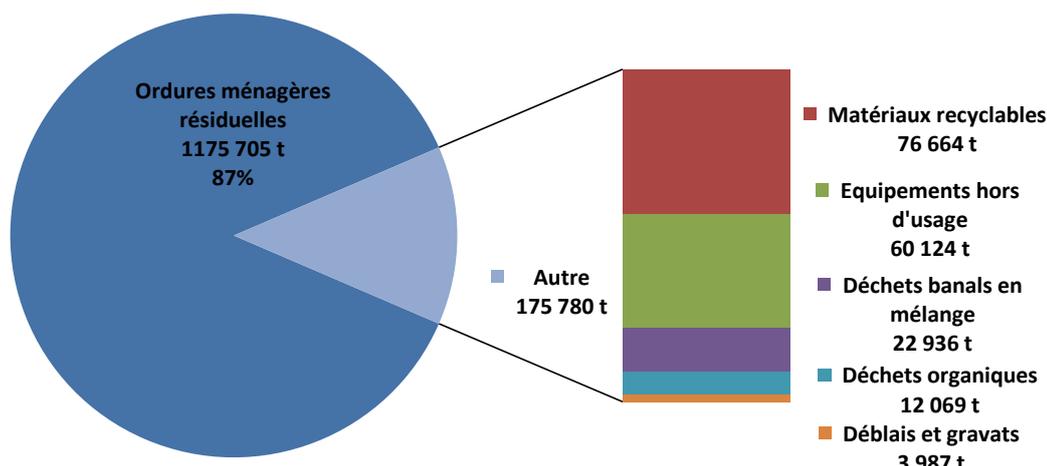


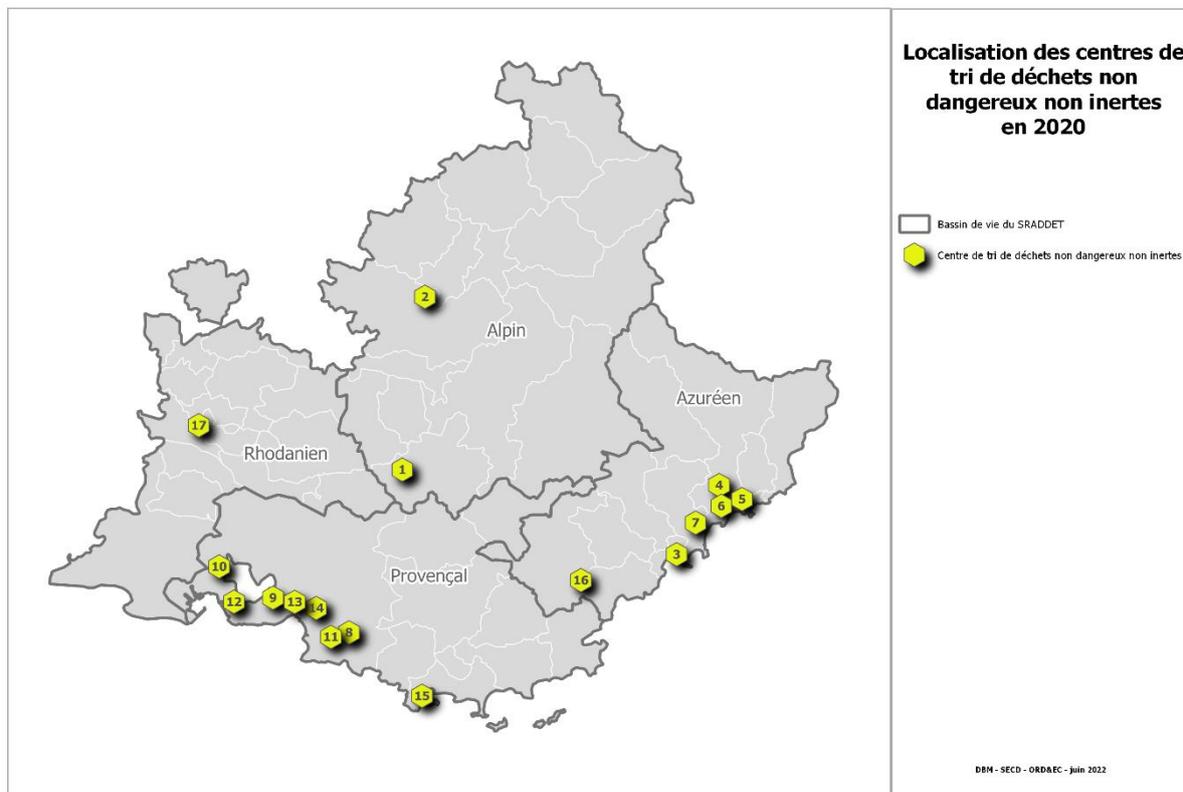
Figure 32 : Tonnages entrants sur les centres de transit par type de matériaux

Nota bene : Classification des déchets ADEME

Les centres de transit sont rarement enquêtés à l'échelle nationale. La mise en place de l'Observatoire a permis d'améliorer la connaissance de ces sites pour, à terme, être en mesure de calculer des indicateurs environnementaux (gaz à effet de serre) de la collecte et du transfert des déchets.

2. Les centres de tri des DMA et DAE (hors tri des OMr)

23 centres de tri des DMA et DAE sont opérationnels sur le territoire régional pour l'année 2020. 11 de ces installations sont destinées uniquement au tri des encombrants et déchets non dangereux des activités économiques (DAE). De plus, 9 centres sont en capacité d'accueillir des déchets inertes du BTP.



Carte 23 : Localisation des centres de tri (DMA et DAE)

Nota bene : La liste des centres de tri de la région est présentée en [annexe 1 du tableau de bord](#).

La capacité réglementaire de tri en région s'élève à 1 748 500 t/an. En 2020, ces mêmes centres de tri ont reçu un tonnage total de 976 260 t de déchets (1 227 746 t en 2019 et 1 223 219 t en 2018).

La capacité réglementaire autorisée des centres de tri est souvent assimilée à la capacité potentielle. Tenant compte de la surface des sites elle permet à terme, en ajoutant de nouveaux moyens techniques, de traiter davantage de tonnages et d'autres types de matériaux (déchets inertes, encombrants, etc.).

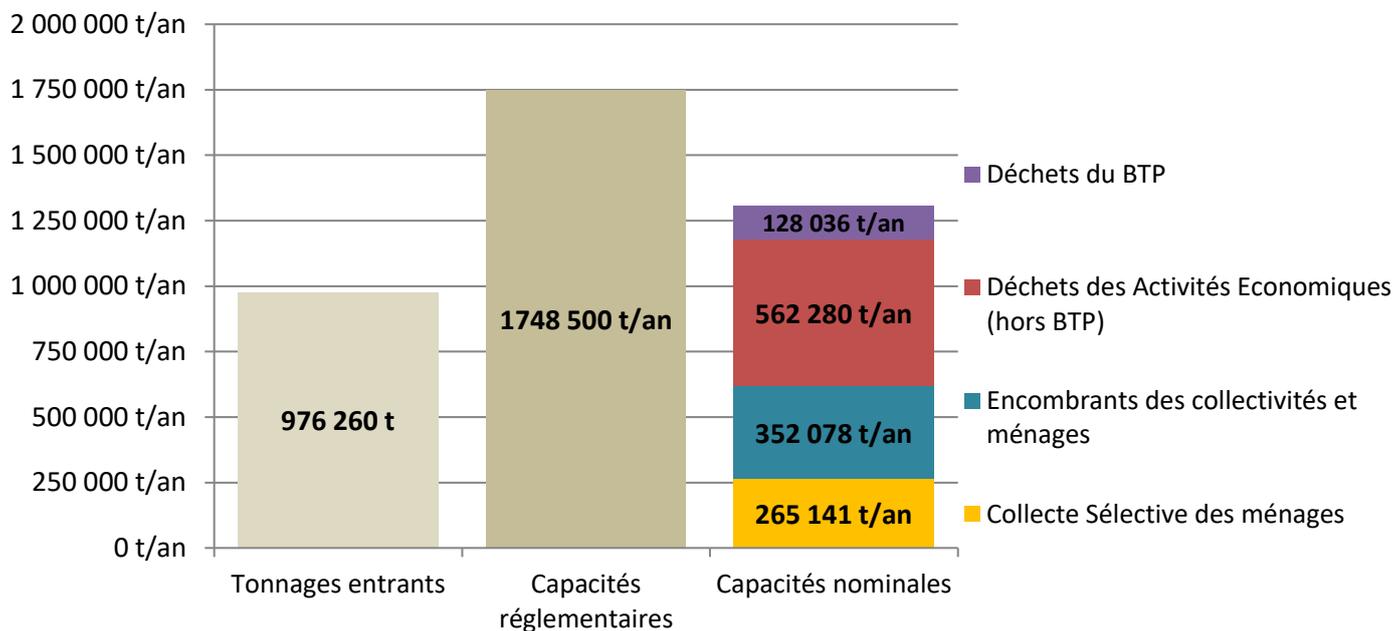


Figure 33 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de tri

Nota bene : Les capacités nominales correspondent aux capacités techniques disponibles annoncées par les exploitants.

En 2020, 47 % des déchets entrants dans les centres de tri recensés sont des déchets d'activités économiques (DAE).

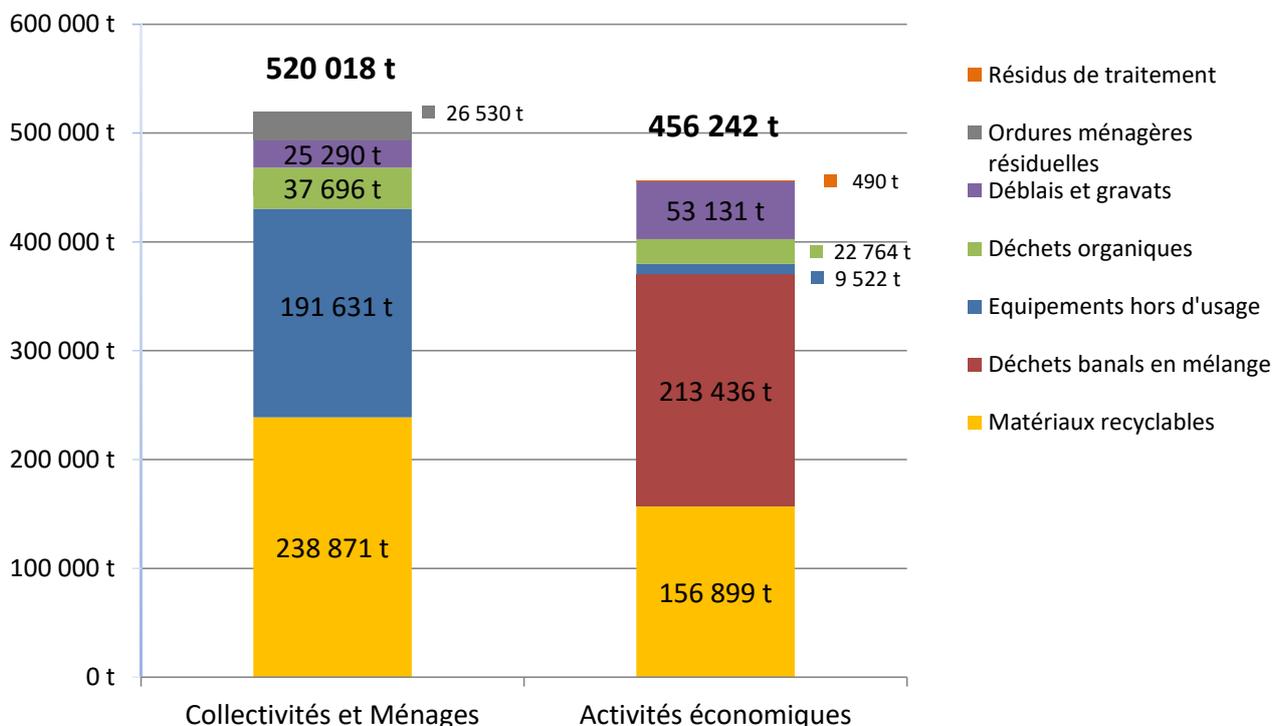


Figure 34 : Tonnages entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Les tonnages entrants en centres de tri proviennent à 98 % de la région :

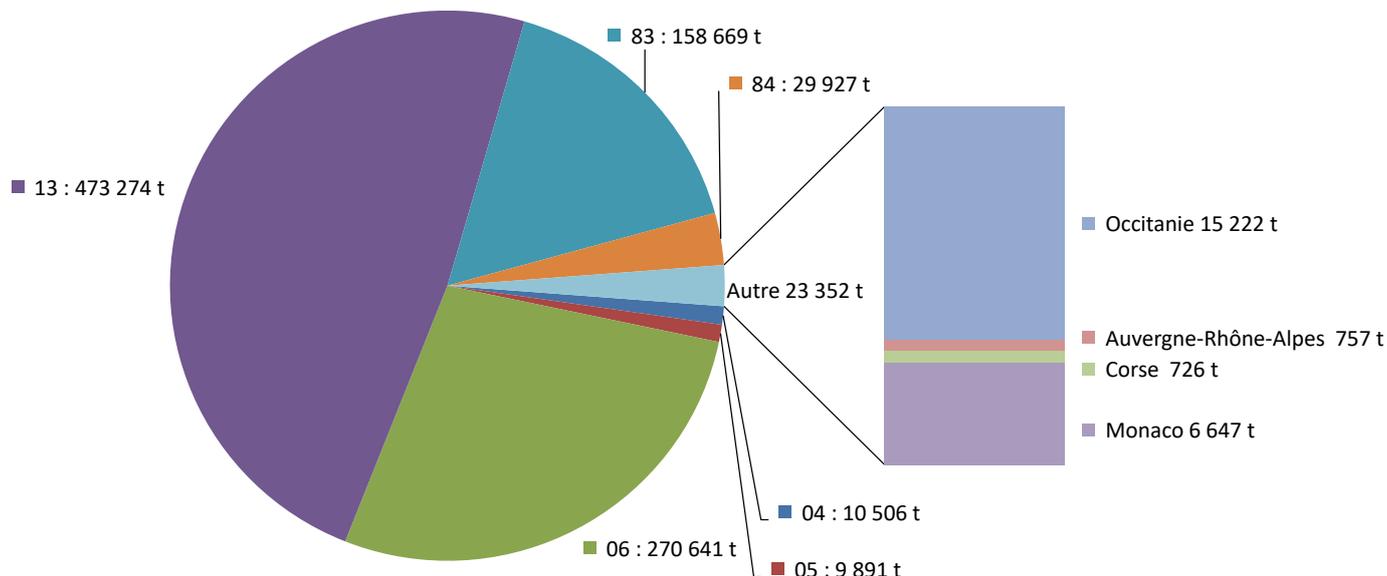


Figure 35 : Tonnages entrants sur les centres de tri par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées pour trier des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Centre de Tri de la Mure	Isère	11 002 t
Centre de Tri Dib Pujaut	Gard	10 874 t
Centre de Tri de Lansargues Trivalo 34	Hérault	9 751 t
Centre de Tri Nîmes Valrena	Gard	8 785 t
Centre de Tri de Thaon-lès-vosges	Vosges	3 254 t
Centre de Tri de la Ricamarie	loire	2 779 t
Centre de Tri de Mende	Lozère	2 542 t
Centre de Tri Roussas	Drôme	2 428 t
Centre de Tri de Narbonne	Aude	1 638 t
Centre de tri de Beaucaire	Gard	1 096 t
Centre de Tri Transfert Romans-sur-isere	Drôme	586 t
Centre de Tri Dae Chassieu Paprec	Rhône	214 t
Centre de Tri Suez Chabeuil	Drôme	157 t
Centre de Tri Suez Bourgoin-jallieu	Isère	114 t
Centre de Tri Dae Bourg-lès-valence	Drôme	72 t
Centre de Tri Suez Montelimar	Drôme	16 t
Centre de Tri Francin	Savoie	6 t
Centre de Tri Transfert Deee Domérat	Allier	1 t
	Total	55 314 t

Tableau 44 : Centres de tri hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les centres de tri hors région sont souvent utilisés dans des logiques de proximité ou par des prestataires ayant des partenariats privilégiés. En 2020, 18 centres de tri hors région ont été utilisés.

En 2020, les données disponibles concernant la valorisation des déchets triés et les filières de traitement des refus de tri des centres de la région montrent que :

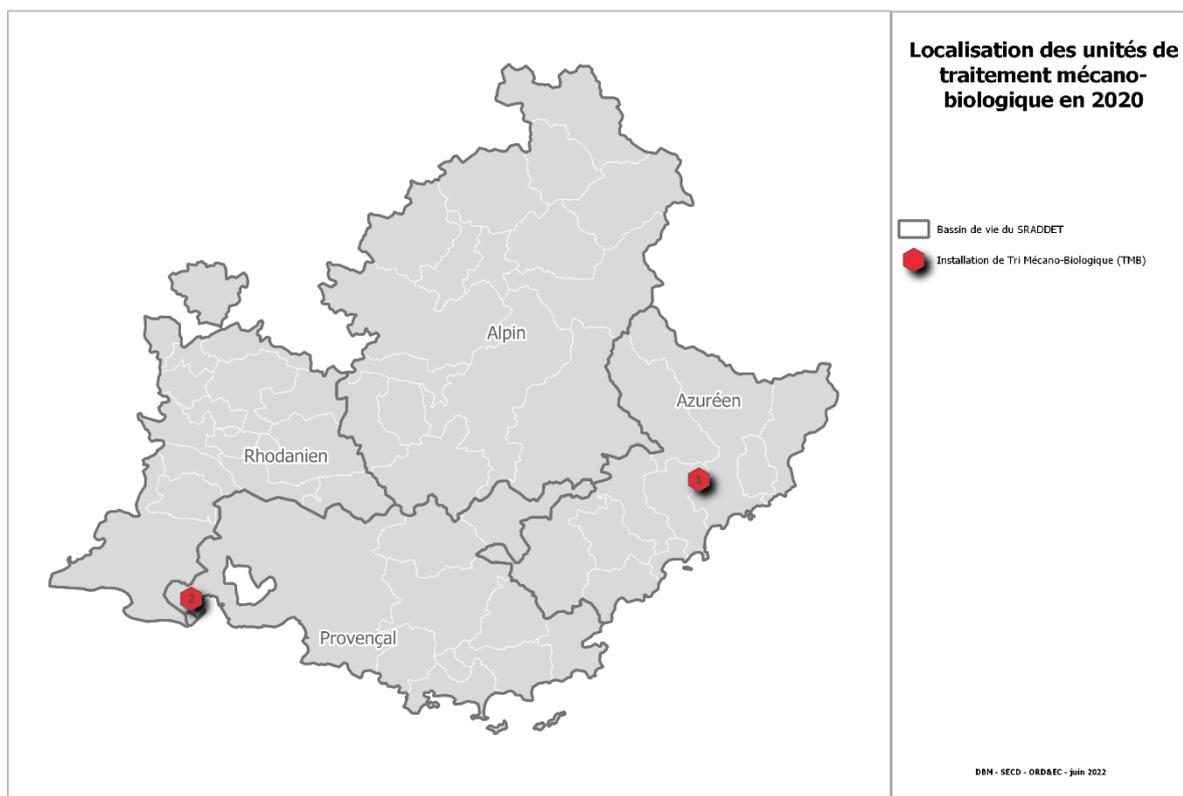
- 479 838 tonnes de matériaux recyclables ont été valorisées ;
- 55 092 tonnes de refus ont été préparées en combustibles solides de récupération (CSR) ou en déchets solides broyés (DSB) en vue d'une co-incinération en cimenterie ;
- 226 268 tonnes de refus de tri ont été orientées vers une filière de stockage ou d'incinération ;
- 94 346 tonnes de gravats ont été orientées vers une filière de stockage ;
- 132 505 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un simple transit ou délestage vers une autre installation (centre de tri, plateforme de compostage, ISDND).

3. Les centres de tri mécano-biologique (TMB)

Certaines collectivités utilisent le procédé de tri mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles et de biodéchets. 3 installations sont concernées en 2020 dont 2 situées dans la région. Le centre de Beaucaire (hors région) réceptionnant des OMr des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse a cessé son activité en mars 2020 :

	Département	Capacité	Tonnages issus de la région	Collectivités
Centre de tri mécano-biologique du Broc (CVO)	Alpes-Maritimes	70 000 t	37 366 t	Syndicat mixte d'élimination des déchets des Alpes-Maritimes (SMED) Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)
Centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer	Bouches-du-Rhône	451 000 t	390 716 t	Métropole Aix-Marseille Provence
Centre de tri de Beaucaire	Gard	60 000 t	2 131 t	Syndicat Sud Rhône Environnement (tonnage des communes de l'ouest des Bouches-du-Rhône)
Total			430 213 t	

Tableau 45 : Centres de tri mécano-biologique réceptionnant des déchets régionaux



Carte 24 : Localisation des centres de tri mécano-biologique (TMB)

En 2020, **430 000 tonnes d'ordures ménagères de la région ont été traitées** par ce procédé. Par la suite, plus de 56 000 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation organique dans un centre de compostage ou de méthanisation :

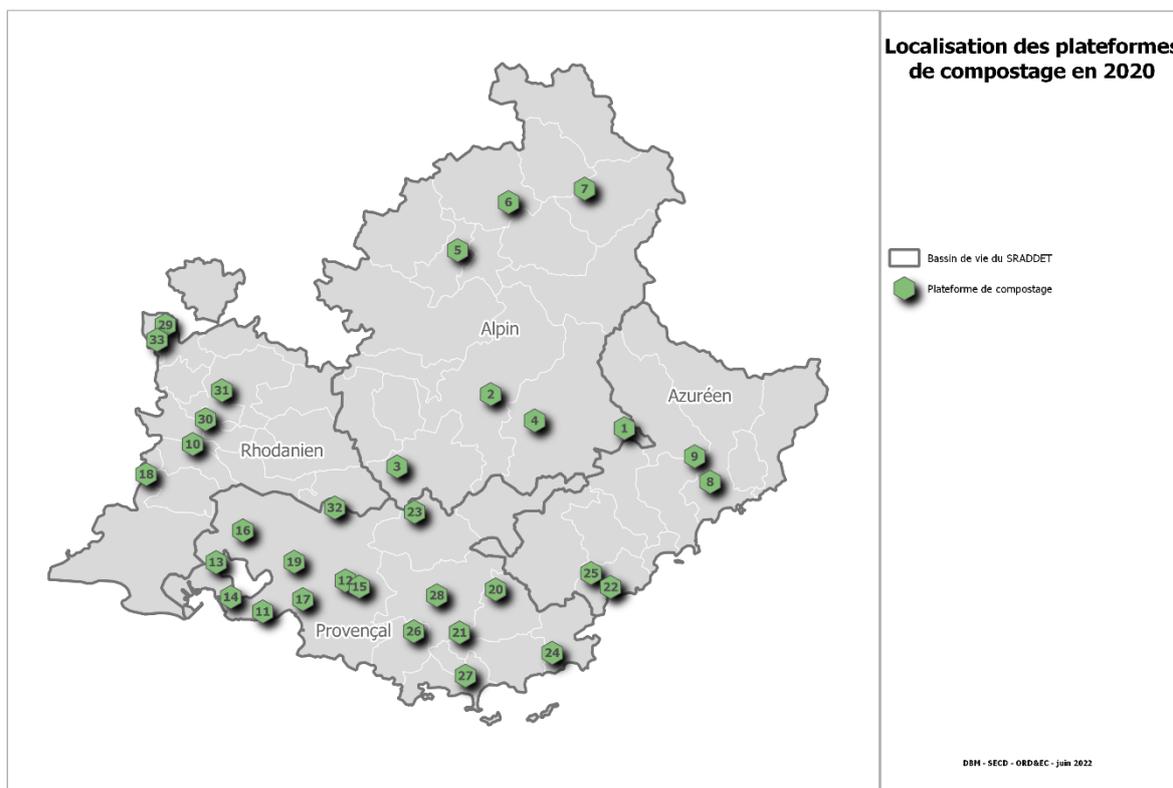
	Fraction fermentescible	Matériaux recyclables	Combustibles solide de récupération (CSR)	Refus de tri stocké	Refus de tri incinéré
Centre de tri mécano-biologique du Broc (CVO)	10 776 t	550 t	4 846 t	13 638 t	7 556 t
Centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer	44 505 t	3 093 t	0 t	72 t	342 451 t
Centre de tri de Beaucaire	924 t	0 t	0 t	538 t	669 t
Totaux	56 205 t	3 643 t	4 846 t	14 248 t	350 676 t

Tableau 46 : Flux sortants des centres de tri mécano-biologique réceptionnant des déchets régionaux

4. Les unités de valorisation organique (UVO) ou centres de traitement biologique

34 unités de valorisation organiques sont en activités sur le territoire régional. Il convient de distinguer d'une part, 33 plateformes de compostage et d'autre part 1 unité de méthanisation-compostage (couplée au centre de tri mécano-biologique de Fos-sur-Mer).

Parmi ces unités de valorisation organique, 12 plateformes de compostage acceptent dans leur procédé des boues issues de stations de traitement des eaux usées.



Carte 25 : Localisation des unités de valorisation organique (UVO)

Nota bene : La liste des unités de valorisation organique de la région est présentée en annexe 2 du tableau de bord.

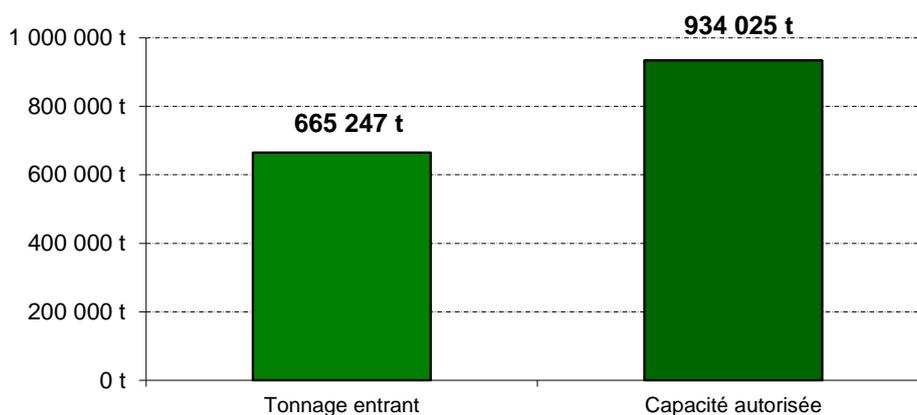


Figure 36 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les centres de traitement biologique

Nota bene : Les plateformes de compostage comme les centres de transit sont les installations les moins bien renseignées, notamment concernant leurs capacités autorisées.

La capacité de l'unité de méthanisation-compostage de Fos-sur-Mer (111 000 t/an) est comptabilisée dans ce décompte.

En 2020, les unités de valorisation organique ont accueilli 665 248 tonnes de déchets. 17 % de ces déchets entrants sont des déchets d'activités économiques (DAE).

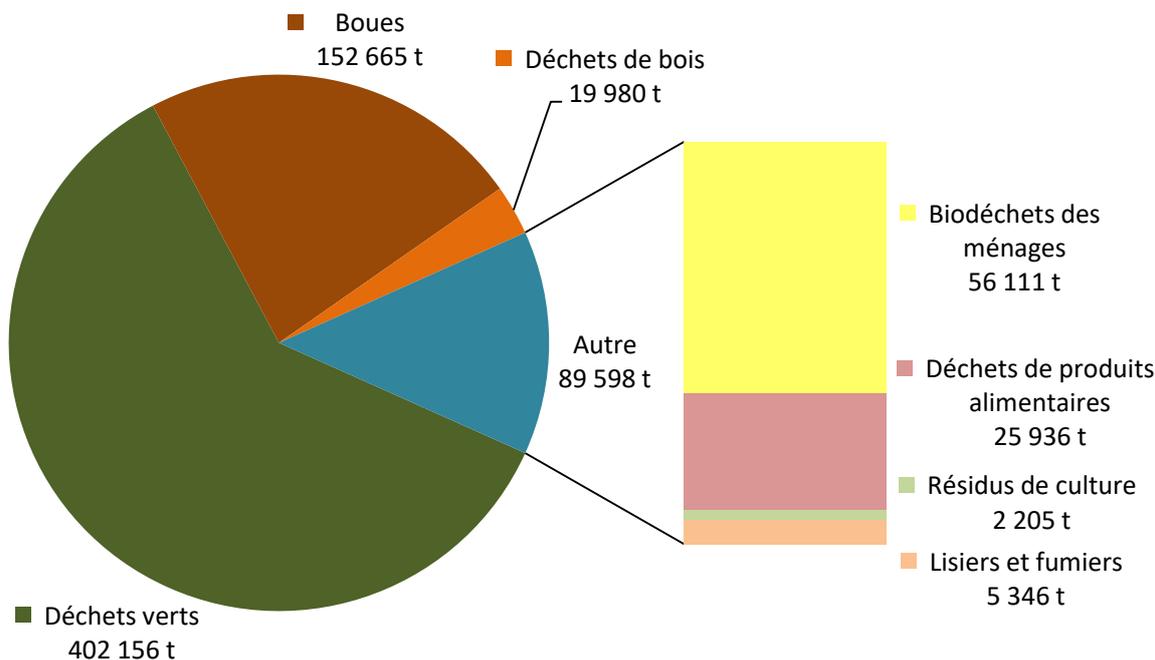


Figure 37 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par type de matériaux

Les déchets verts représentent 60 % des tonnages entrants et les boues de station d'épuration 23 %.

La catégorie « Biodéchets des ménages » comprend d'une part 55 281 tonnes de FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères) issues des centres de tri mécano-biologique du Broc et de Fos-sur-Mer et traitées sur leurs unités de valorisation organique ; et d'autre part **830 tonnes de biodéchets triés à la source par les ménages**.

Les tonnages entrants sur les plateformes de compostage proviennent à 92 % de la région.

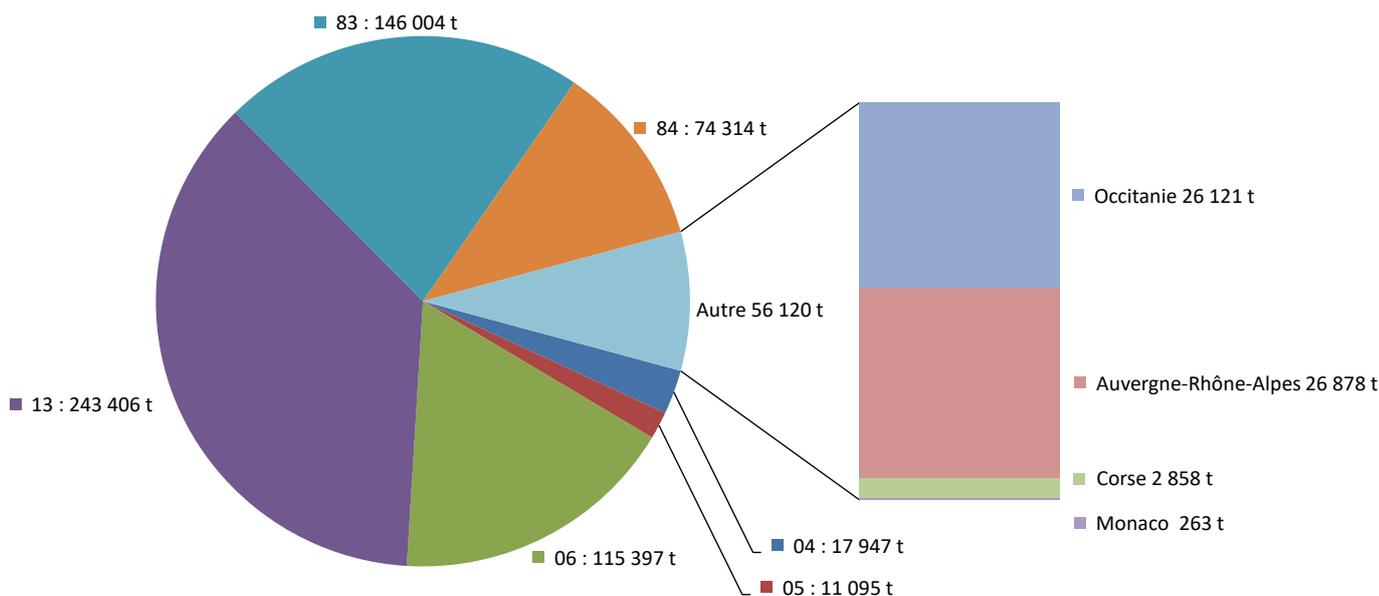


Figure 38 : Tonnages entrants sur les unités de valorisation organique par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les centres de traitement biologique hors région ayant traité des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Plateforme de Compostage Bellegarde	Gard	20 091 t
Plateforme de Compostage Monsols	Rhône	9 507 t
Plateforme de Compostage de la Côte-saint-andré	Isère	6 793 t
Plateforme de Compostage de Allériot	Saône-et-Loire	6 600 t
Plateforme de Compostage Beaucaire	Gard	5 529 t
Plateforme de Compostage Saint-barthelemy	Isère	5 141 t
Plateforme de Compostage les Garennes	Isère	4 799 t
Plateforme de Compostage Sillans	Isère	4 376 t
Saur Camargue Compostage - Pf de Broussan	Gard	3 715 t
Plateforme de Compostage Castéron Lomagne Compost	Gers	2 776 t
Plate-forme de Compostage Spoy	Cote-d'Or	2 544 t
Méthanisation Centralisée Gâtinais Biogaz	Loiret	2 427 t
Plateforme de Compostage Marigny le Cahouët	Cote-d'Or	2 156 t
Plateforme de Compostage Ambronay - Terre Monnet	Ain	2 082 t
Plateforme de Compostage Salindres	Gard	1 592 t
Plateforme de Broyage Compostage Pont-de-l'isere	Drôme	1 452 t
Plateforme de Compostage Chatuzange-le-goubet	Drôme	1 099 t
Plateforme de Compostage Gailhan	Gard	1 000 t
Lauragais Amendements Vmo	Aude	809 t
Plateforme de Compostage des Salles du Gardon	Gard	466 t
Plateforme de Compostage Chaumont	Haute-Marne	356 t
Plateforme Compostage Gevrey Compost	Cote-d'Or	198 t
Plateforme de Compostage Gascogne Compost	Lot-et-Garonne	189 t
Site de Méthanisation à Bio Energie Touraine	Indre-et-Loire	48 t
Plateforme de Compostage Villard-bonnot	Isère	38 t
Centrale Biogaz de Chantonay - Pierre Brune	Vendée	30 t
Plateforme de Co-compostage de Narbonne Bioterra	Aude	6 t
Plateforme de Compostage Bélesta-en-lauragais	Haute-Garonne	3 t
Total		85 822 t

Tableau 47 : Centres de traitement biologique hors région réceptionnant des DMA régionaux

En 2020, les données disponibles sur les unités de valorisation organique de la région montrent que :

- 223 751 tonnes de compost ont été valorisées ;
- 4 962 tonnes de refus de compostage, refus de tri et compost non valorisables ont été réorientées vers une filière de stockage ;
- 6 679 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation énergétique (co-incinération en chaufferie bois-énergie et cimenterie) ;
- 163 885 tonnes de déchets verts broyés, et de refus de compostage ont été préparées dans le but d'une valorisation organique (épandage, co-compostage de boue, méthanisation) ;
- 13 818 MWh thermiques et électriques ont été produits et valorisés sur l'UVO de Fos-sur-Mer.

Le tableau suivant présente le détail des quantités et filières de destination des produits et déchets sortants des Unités de Valorisation Organique :

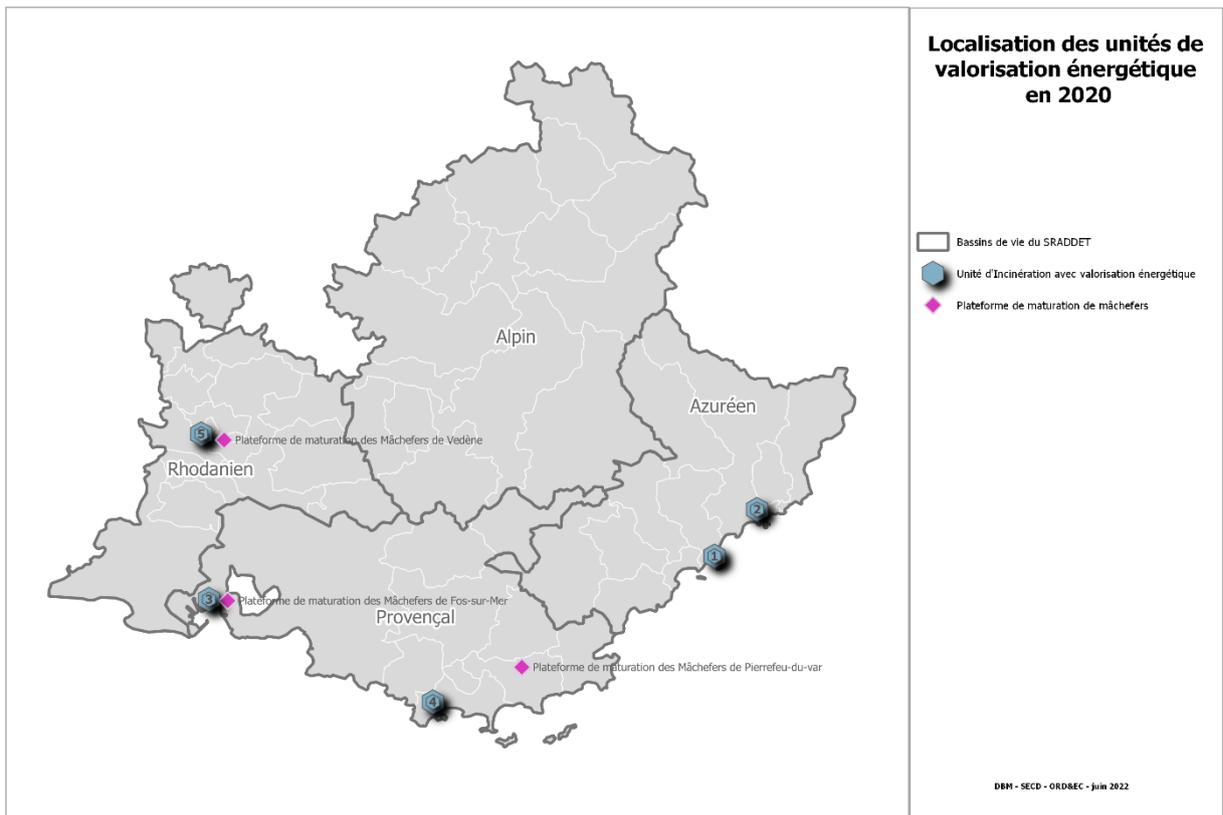
Produits et déchets sortants	Filières de valorisation ou de traitement				Totaux
	Valorisation organique, épandage, co-compostage	Valorisation matière, recyclage	Préparation en vue d'une valorisation énergétique (chaufferie bois-énergie et cimenterie)	Stockage en ISDND	
Compost produits	223 751 t				223 751 t
Broyat de déchets verts	161 185 t		2 719 t		163 904 t
Refus de compostage	2 700 t		3 960 t	4 962 t	11 622 t
Métaux		8 t			8 t
Totaux	387 636 t	8 t	6 679 t	4 962 t	

Tableau 48 : Destinations des produits et déchets sortants des UVO

5. Les unités de valorisation énergétique (UVE) et les plateformes de maturation des mâchefers

5 unités de valorisation énergétique (UVE) sont opérationnelles en région. Ces unités peuvent recevoir pour 3 d'entre elles des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) et certaines accueillent également des boues de station de traitement des eaux urbaines.

3 plateformes destinées à la maturation des mâchefers produits par les unités de valorisation énergétique sont présentes sur le territoire régional (l'une d'elle est intégrée au site de l'UVE de Fos-sur-Mer). En 2020, une nouvelle installation de maturation des mâchefers a démarré son activité sur la commune de Fos-sur-Mer.



Carte 26 : Localisation des unités de valorisation énergétique (UVE) et des plateformes de maturation des mâchefers

Nota bene : La liste des unités de valorisation énergétique de la région est présentée en [annexe 1 du tableau de bord](#).

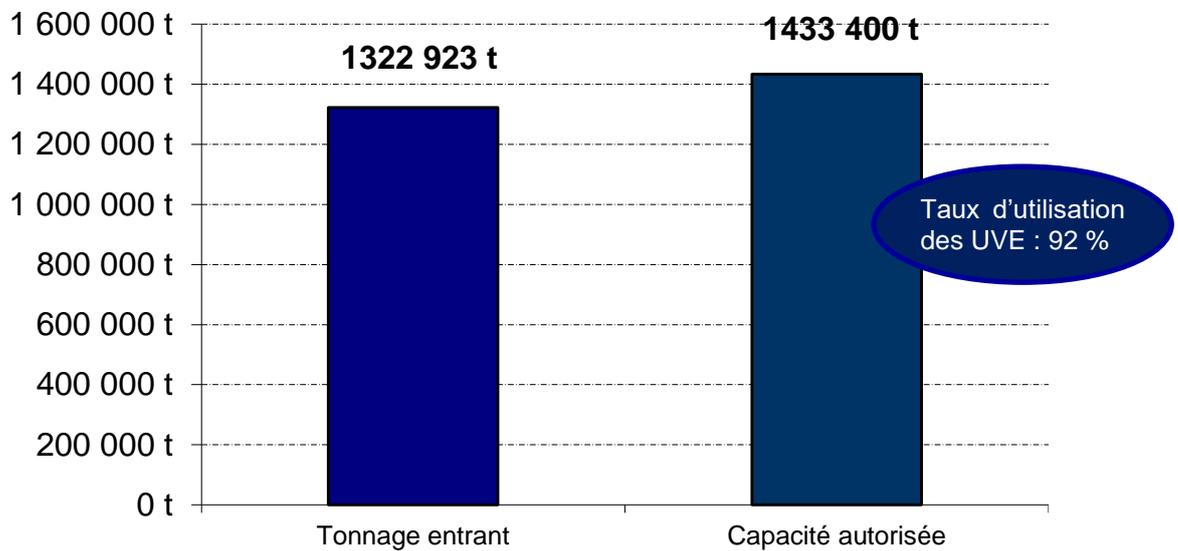


Figure 39 : Capacités autorisées et tonnages entrants dans les UVE

En 2020, les UVE de la région ont traité un total de 1 322 923 tonnes dont 91 % sont des ordures ménagères résiduelles (OMr). Les tonnages de déchets non dangereux en mélanges produits par les activités économiques représentent 5 % des déchets entrants.

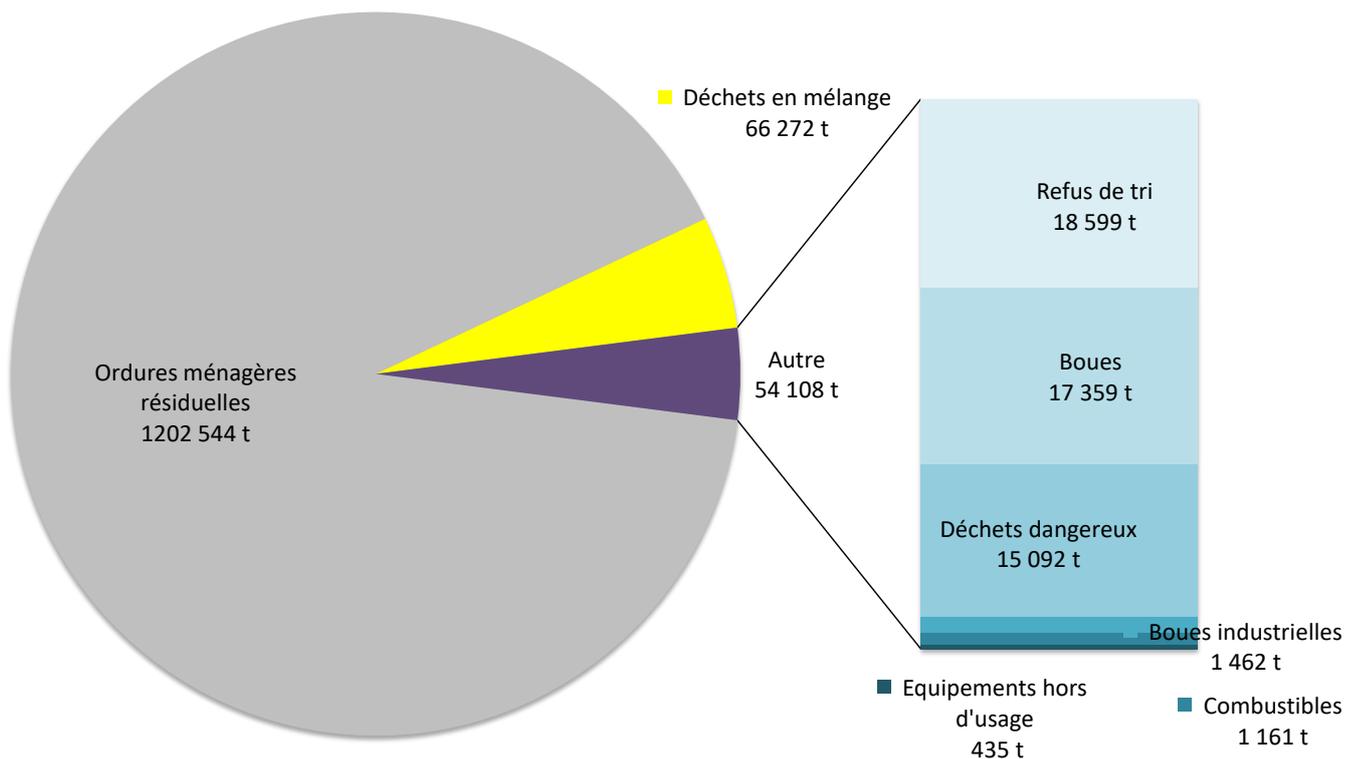


Figure 40 : Tonnages entrants sur les UVE par type de matériaux

Les tonnages entrants en unité de valorisation énergétique proviennent à 98 % de la région.

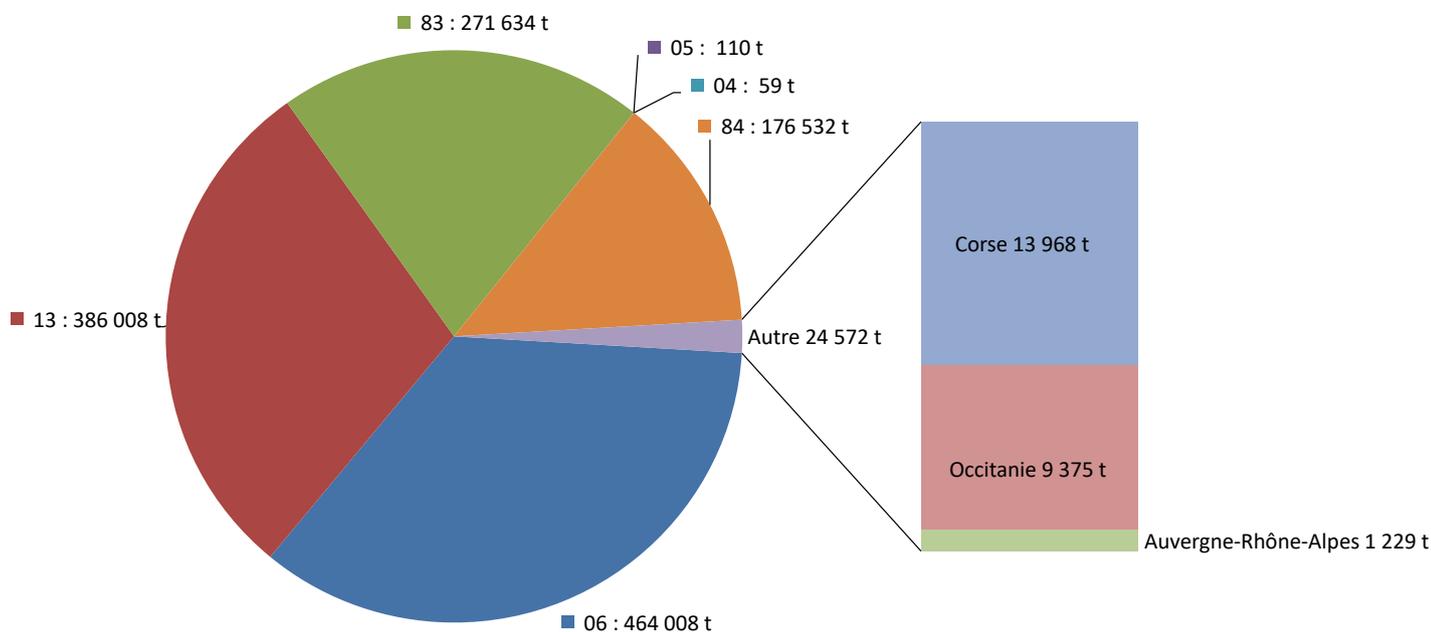


Figure 41 : Tonnages entrants sur les UVE par origine géographique

Le tableau ci-après affiche les unités hors région connues ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
UVE de Monaco	-	13 436 t (OMr)
UVE Trédi Salaise	Isère	6 805 t (Déchets dangereux)
		0,04 t (DASRI)
		139 t (DAE en mélange)
UVE de Nîmes	Gard	101 t (DASRI)
Uve de Calce - Cydel	Pyrénées Orientales	3 241 t (DAE en mélange)
Uiom de Saint Jean de Folleville	Seine Maritime	1 858 t (DAE en mélange)
Uiom de Lyon Sud Gerland	Rhône	456 t (Refus de tri)
Total		26 037 t

Tableau 49 : UVE hors région réceptionnant des déchets régionaux

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 309 912 tonnes de mâchefers ont été produites ;
- 23 229 tonnes de métaux (UVE et plates-formes de maturation) ont été recyclées ;
- 34 736 tonnes de REFIOU ont été traitées ;
- 700 191 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

Le traitement des mâchefers :

Le traitement des 309 910 tonnes de mâchefers, produites par les unités de valorisation énergétique implantées en région, est organisé de la façon suivante :

Les deux plateformes de maturation des mâchefers de Vedène (84) et Pierrefeu-du-Var (83), ont traité 170 130 tonnes de mâchefers en provenance de l'UVE d'Avignon (47 236 t), l'UVE de Toulon (68 537 t), l'UVE de Nice (22 665 t), l'UVE d'Antibes (1 663 t) ainsi que des UVE hors région de Lunel (34) et de Nîmes (30) respectivement pour 28 764 tonnes et 1 549 tonnes.

Le centre de traitement multi-filières de Fos-sur-Mer possède sa propre plateforme de maturation, 75 150 tonnes de mâchefers ont été traitées sur son site.

Les mâchefers restants produits par les UVE de Nice et Antibes (06) représentent 88 616 tonnes (mâchefers bruts). Les années précédentes, ces mâchefers étaient en grande majorité enfouis sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de la région. Depuis 2019, l'intégralité de ces mâchefers est traitée sur une plateforme de maturation de mâchefers.

En 2020, l'ouverture de la plateforme exploitée par la société Mat'ild à Fos-sur-Mer a permis la maturation des mâchefers de Nice et Antibes à hauteur de 49 642 t et 32 345 t ainsi que 2 064 t de l'UVE de Fos-sur-Mer.

Enfin, 6 629 tonnes de mâchefers de l'UVE d'Antibes ont été valorisées sur la plateforme de maturation de mâchefers italienne de Lomello, située dans la région de Lombardie.

Pour l'année 2020, les 4 plateformes de maturation des mâchefers de la région ont traité un total de 333 511 tonnes de mâchefers. D'autre part, elles ont permis la valorisation en technique routière de 252 296 tonnes de matières premières secondaires (dont 83 % ont été utilisés sur des chantiers de la région).

La co-incinération en cimenteries :

En 2020, la région compte également 3 cimenteries utilisant des déchets comme ressources secondaires. Ces installations sont autorisées pour effectuer de la co-incinération (valorisation énergétique). Elles peuvent accueillir selon leur arrêté préfectoral les déchets suivants : résidus de broyage, combustibles solides de récupération (CSR) ou déchets solides broyés (DSB), pneumatiques hors d'usage, boues de stations d'épuration industrielles et urbaines, farines animales, déchets de bois, grignons d'olives, papiers-cartons. Il s'agit des installations suivantes :

- L'usine Lafarge Ciments à Contes (06), autorisée à 40 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Grave de Peille, exploitée par Vicat à Blausasc (06) et autorisée à 20 000 t/an (co-incinération),
- L'usine de la Malle exploitée par Lafarge Ciment à Bouc-Bel-Air (13), autorisée à 50 000 t/an (co-incinération).

En 2020, les 3 cimenteries du territoire régional ont co-incinéré 29 651 tonnes de déchets provenant de la région. 75 % de ces déchets sont des combustibles solides de récupération (CSR) ou des déchets solides broyés (DSB).

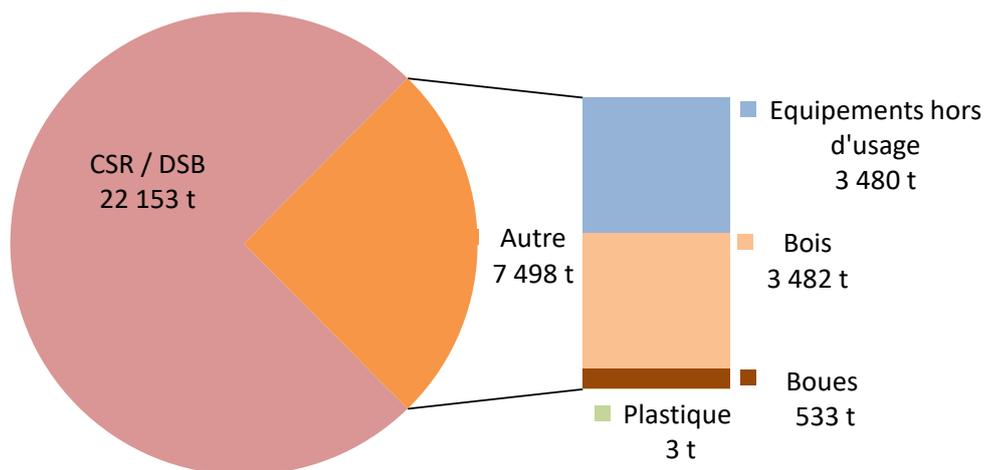


Figure 42 : Tonnages de déchets co-incinérés en cimenteries

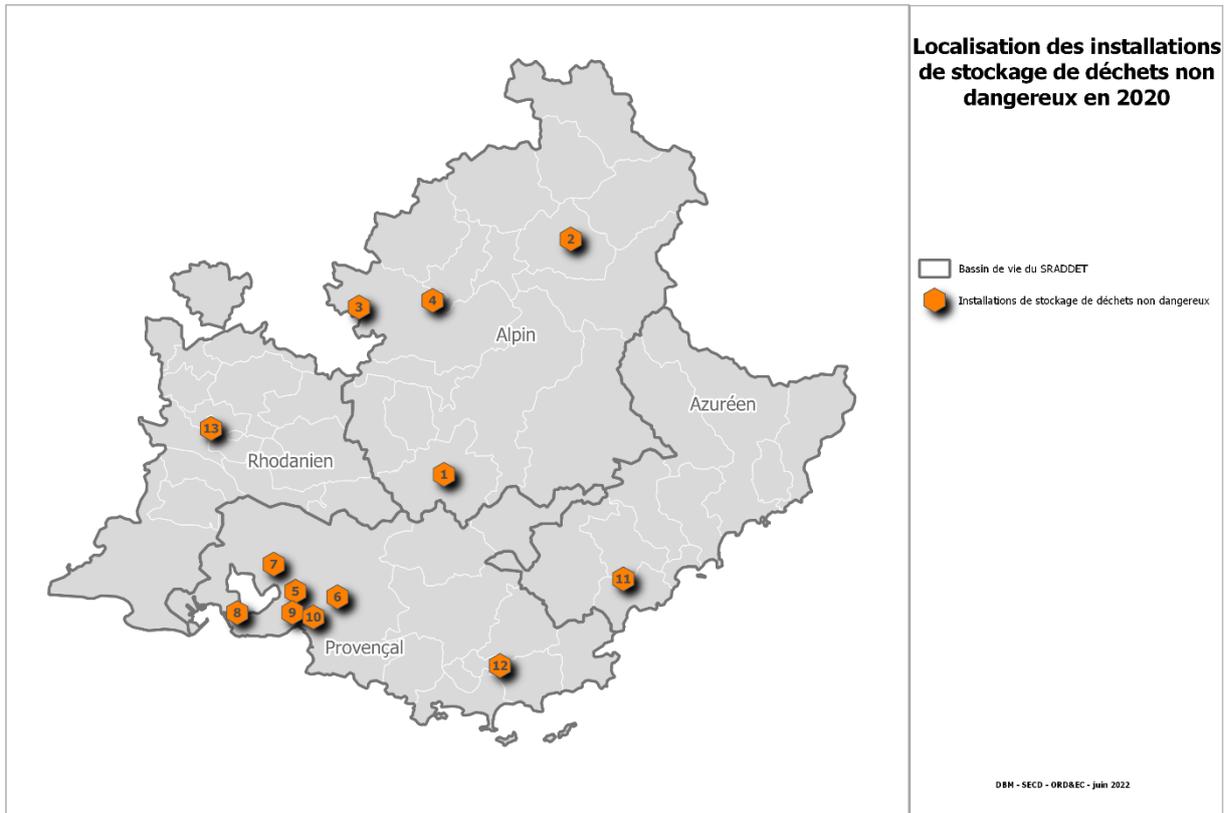
Le tableau ci-après affiche les cimenteries hors région connues, ayant réceptionné des déchets régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région	dont CSR	dont pneumatiques hors d'usage	dont déchets de bois	dont déchets boues
Co-incinération en cimenterie de Moline en Espagne (Catalogne)	-	16 565 t	16 565 t	-	-	-
Co-incinération en cimenterie CALCIA de Beaucaire	Gard	11 777 t	5 531 t	6 041 t	-	205 t
Co-incinération en cimenterie Lafarge de Port-la-Nouvelle	Aude	5 629 t	5 629 t	-	-	-
Co-incinération en cimenterie Lafarge du Teil	Ardèche	1 360 t	-	-	1 360 t	-
Co-incinération en cimenterie de Créchy	Allier	181 t	-	-	181 t	-

Tableau 50 : Cimenteries hors région réceptionnant des déchets régionaux

6. Les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

En 2020, 13 ISDND régionales ont réceptionné 1 123 371 tonnes de déchets non dangereux (DND).



Carte 27 : Localisation des ISDND

Nota bene : La liste des ISDND de la région est présentée en [ANNEXE 1](#).

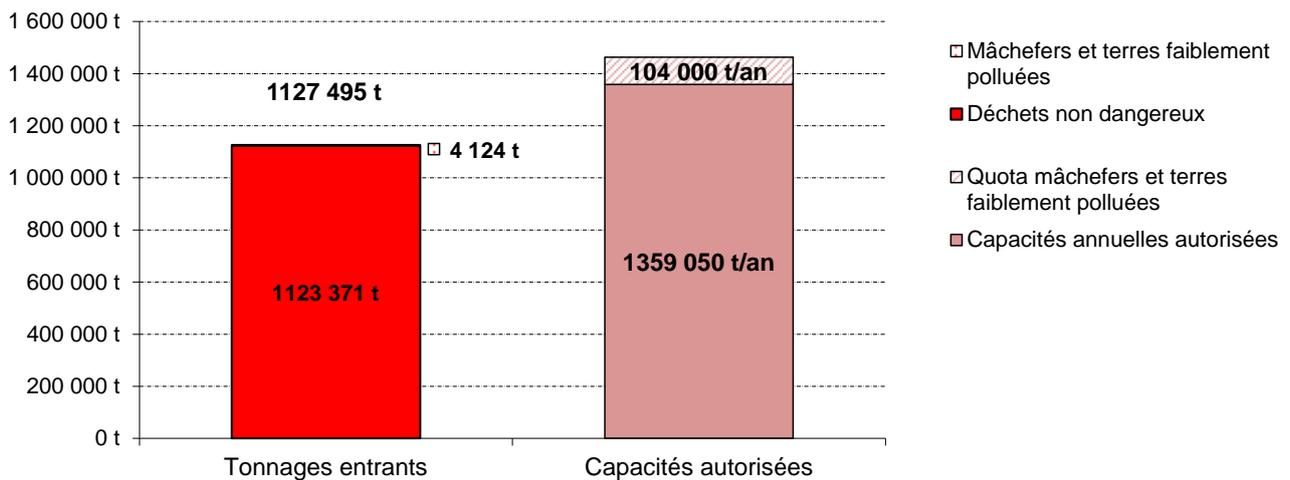


Figure 43 : Capacités annuelles autorisées et tonnages entrants dans les ISDND

Nota bene : Le calcul des capacités annuelles autorisées intègre les ouvertures ou fermetures de site en cours d'année (prorata temporis).

Le tableau suivant présente les ISDND de la région, et notamment leur capacité réglementaire et leur date de fin d'autorisation prévisionnelle (en 2020) :

Dpt	ISDND	Exploitant	Date Arrêté Préfectoral	Capacités autorisées en 2020	Capacités supplémentaires en 2020	Tonnages entrants 2020	Date de fin d'autorisation ou d'exploitation
04	Valensole	Csdu 04	18/04/2006 (01/03/2022)	65 000 t/an – 100 000 t/an max (74 850 t/an en 2022 dégressives jusqu'à 41 500 t/an en 2026)		76 382 t	31/12/2040
05	Embrun	Smictom Embrunais	05/02/2013	8 550 t/an		5 697 t	10/01/2029
05	Sorbiers	Gros Environnement	27/01/2006	4 000 t/an		3 620 t	10/11/2020
05	Ventavon	Alpes Assainissement	27/12/2002 (22/01/2021)	100 000 t/an (81 000 t/an en 2021 dégressives jusqu'à 55 000 t/an en 2026)		67 093 t	31/12/2026
13	Gardanne	Semag	31/08/2011	53 000 t/an		53 247 t	17/09/2028
13	Martigues	Métropole Aix Marseille Provence	09/02/2009	70 000 t/an		43 193 t	09/02/2034
13	La Fare-les-Oliviers	Sma Vautubière Sas	19/04/2006	160 000 t/an		87 927 t	19/09/2022
13	Aix-en-Provence	Delta Déchets	08/07/2010 (APC 24/11/2021)	180 000 t/an		149 853 t	31/12/2024
13	Les Pennes-Mirabeau (Jas de Rhodes)	Suez Rv Méditerranée	22/10/2019	175 000 t/an (125 000 t/an à partir de 2023 et 100 000 t/an en 2025)	84 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées : matériaux d'exploitation, 60 000 t/an en 2023 et 48 000 t/an en 2025)	131 604 t	31/07/2031
13	Septèmes-les-Vallons	Valsud (veolia Propreté)	03/11/2011 (APC 25/02/2022)	250 000 t/an (187 500 t/an en 2022)		249 111 t	31/12/2022
83	Pierrefeu-du-Var	Azur Valorisation	21/10/2019	135 000 t/an (100 000 t/an à partir de 2025)		100 650 t	31/12/2037
83	Bagnols-en-Forêt	SMIDDEV	29/06/2018	80 000 t/an		79 483 t	28/06/2023
84	Entraigues	Suez Rv Méditerranée	29/06/2016 (APC 30/07/2019)	78 500 t/an	20 000 t/an (quota mâchefers et terres faiblement polluées)	75 511 t	29/06/2034

Tableau 51 : Capacités autorisées et dates prévisionnelles de fermeture des ISDND régionales

Nota bene 1 : Informations transmises par les exploitants en 2021 (arrêtés préfectoraux - AP).

Nota bene 2 : En novembre 2020 le site des SORBIERS a cessé son exploitation. Les sites de VENTAVON et de VALENSOLE ont obtenu de nouveaux AP pour la poursuite de leur exploitation le 22/01/2021 et le 01/03/2022. Les sites de SEPTEMES et d'AIX-EN-PROVENCE ont obtenu une prolongation de leur autorisation jusqu'au 31/12/2022 et 31/12/2024.

Nota bene 3 : L'évolution des capacités de stockage en fonction des AP et projets déposés est décrite au [Chapitre VIII - Suivi de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets \(Section B.\)](#)

En 2020, 52 % des tonnages de déchets stockés sont des ordures ménagères résiduelles. On compte 334 528 tonnes provenant des activités économiques (soit 30 % des tonnages enfouis). Les déchets stockés sur ces sites contiennent encore une part de matériaux recyclables qu'il n'est pas toujours possible de quantifier avec exactitude.

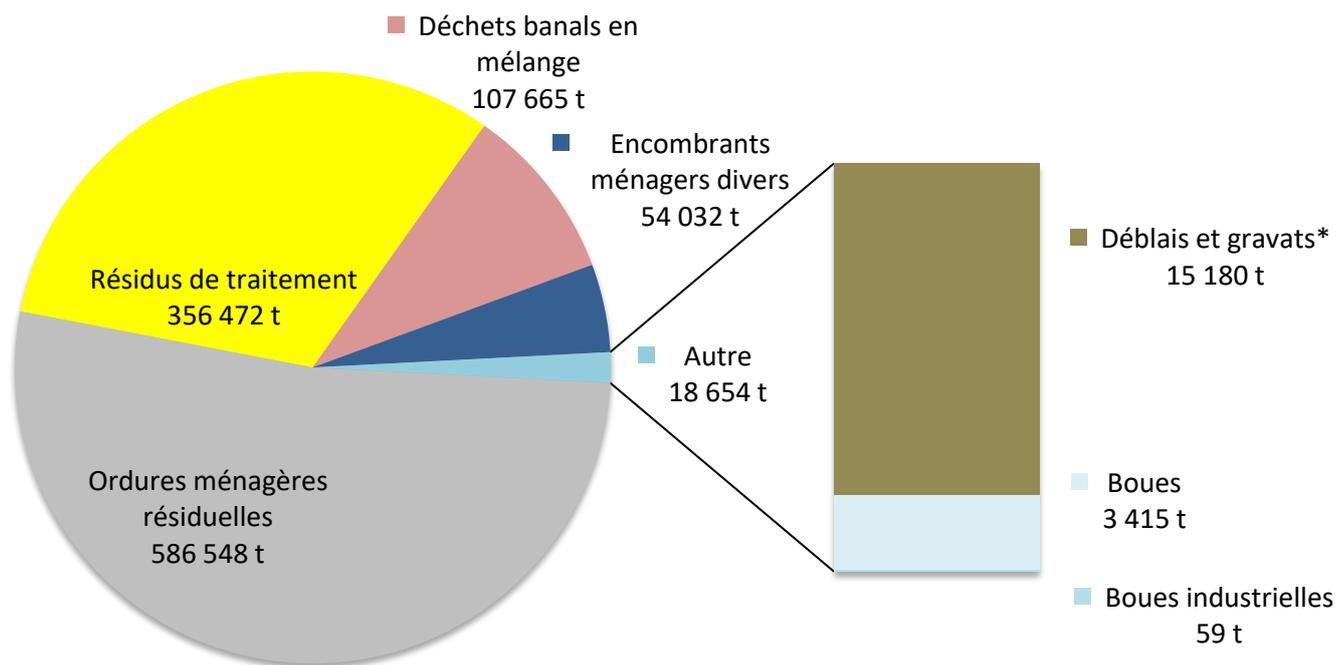


Figure 44 : Tonnages entrants sur les ISDND par type de matériaux

Nota bene : la catégorie « Déblais et gravats » comprend des déchets inertes pollués en mélange avec des déchets non dangereux ainsi que des déchets de sous-produits d'assainissement (déchets de déssablage et de dégrillage).

La part des déchets stockés, originaires de la région, représente 99,8 % des déchets entrants en ISDND.

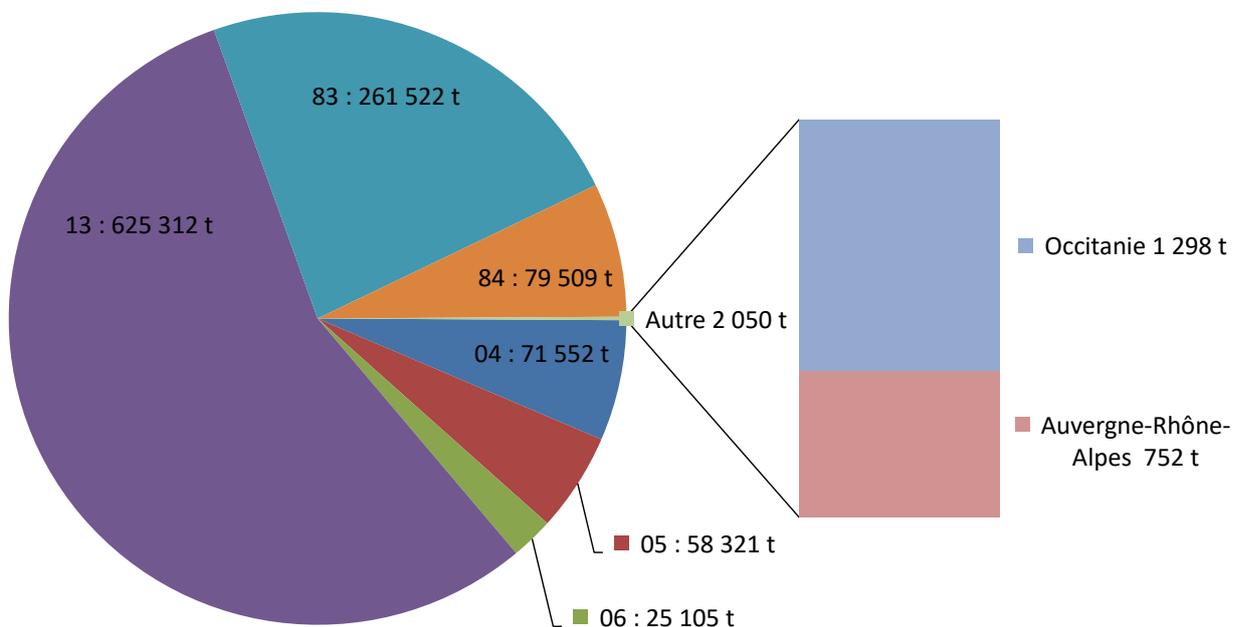


Figure 45 : Tonnages entrants sur les ISDND par origine géographique

Les données disponibles sur ces sites montrent que :

- 307 894 m³ de lixiviats produits ont été traités,
- 134 756 MWh thermiques et électriques ont été valorisés.

ISDND	Lixiviats produits	Mode de traitement	Destination des lixiviats	Biogaz torché	Biogaz Valorisé	PCI du biogaz valorisé	MWh électrique	MWh thermique
Valensole	22 462 m ³	Procédé membranaire de concentration	04	-	3 500 000 m ³	0,00 kWh/m ³	4 020 MWh	-
Ventavon	24 496 m ³	Evaporation	Sur site	172 817 m ³	7 415 685 m ³	4,00 kWh/m ³	11 027 MWh	5 421 MWh
Embrun	5 860 m ³	STEP	Gap - 05	572 733 m ³	-	-	-	-
Sorbiers	4 068 m ³	STEP	La Mure - 38	-	-	-	-	-
Pennes-mirabeau (jas de Rhodes)	6 676 m ³	STEP	Cavaillon Montélimar - 84	56 369 m ³	6 563 260 m ³	3,00 kWh/m ³	11 590 MWh	8 918 MWh
Martigues	13 271 m ³	STEP	Martigues - 13	937 120 m ³	-	-	-	-
Aix-en-provence	41 557 m ³	STEP	Aix la pioline - 13	286 316 m ³	12 835 398 m ³	4,00 kWh/m ³	23 441 MWh	17 647 MWh
La Fare les Oliviers	2 463 m ³	Evaporation	Sur site	76 716 m ³	4 366 418 m ³	3,00 kWh/m ³	5 971 MWh	6 207 MWh
Septemes-les-vallons	26 013 m ³	Evaporation / Recirculation	Sur site	48 112 m ³	10 451 482 m ³	4,00 kWh/m ³	14 533 MWh	-
Gardanne	7 385 m ³	STEP	Gardanne - 13	116 285 m ³	3 824 879 m ³	9,00 kWh/m ³	3 688 MWh	6 702 MWh
Bagnols-en-foret	55 415 m ³	Procédé membranaire de concentration	Fos-sur-Mer - 13	70 478 m ³	526 712 m ³	3,00 kWh/m ³	-	-
Pierrefeu du Var	95 819 m ³	Procédé membranaire de concentration	Sur site	4 034 m ³	1 568 555 m ³	4,00 kWh/m ³	-	-
Entraigues	2 410 m ³	Evaporation	Sur site	172 817 m ³	7 415 685 m ³	4,00 kWh/m ³	11 027 MWh	5 421 MWh

Tableau 52 : Production, destination des lixiviats et valorisation du biogaz des ISDND

Le tableau ci-après affiche les unités hors région déclarées être utilisées par les acteurs publics régionaux :

	Département	Tonnages connus issus de la région
Isdnd de Bellegarde	Gard	39 996 t
Isdnd Roussas	Drôme	32 206 t
Isdnd de Donzere	Drôme	15 024 t
Isdnd de Flavigny-le-grand-et-beaurain	Aisne	4 958 t
Isdnd de Maillet	Allier	1 752 t
Isdnd de Lannemezan	Hautes-Pyrénées	125 t
Total		94 062 t

Tableau 53 : ISDND hors région réceptionnant des déchets régionaux

En 2020, la diminution des tonnages de déchets stockés en ISDND est encore importante (- 6 % en un an et - 33 % par rapport à l'année 2015). Pour la première année depuis 2015, cette diminution ne s'explique pas par le recul du tonnage d'OMr qui se stabilise en dessous de 590 000 tonnes. En revanche, les refus de tri issus des activités économiques affichent une diminution de 50 000 t entre 2019 et 2020.

Depuis 2015, la diminution des flux d'encombrants et de déchets résiduels d'activités économiques stockés (- 131 000 t et - 152 000 t en 6 ans) est compensée par un tonnage de refus de tri stockés en très forte hausse (+ 152 000 t en 6 ans).

Plus de 94 000 tonnes de DND ont été stockées hors région et parallèlement 2 000 tonnes ont été importées de régions limitrophes.

C. LES INSTALLATIONS RECEPTIONNANT DES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES NON COLLECTES PAR LE SERVICE PUBLIC (DAE)

Les données présentes dans ce chapitre concernent uniquement les DAE entrants sur les installations de traitement recensées par l'ORD&EC. L'étude du gisement et du traitement de l'ensemble des DAE produits sur la région est présentée au Chapitre IV - Les déchets d'activités économiques (DAE).

992 105 tonnes de déchets des activités économiques ont été traitées sur les installations enquêtées par l'Observatoire (hors transit et TMB), soit 24 % des tonnages reçus. Les graphiques et tableaux ci-dessous illustrent le tonnage de ceux-ci pour chaque type d'unité de gestion à l'échelle régionale :

Type d'installation	Tonnages entrants	Tonnages de DAE 2020	Part de DAE 2020	Tonnages de DAE 2019	Part de DAE 2019	Évolution des tonnages
Centres de tri	976 259 t	455 464 t	47 %	584 954 t	51 %	-22 %
Installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND)	1 123 370 t	334 528 t	30 %	371 622 t	31 %	-10 %
Unités de valorisation organique (UVO)	665 247 t	115 124 t	17 %	94 308 t	15 %	22 %
Unités de valorisation énergétique (UVE)	1 322 923 t	86 989 t	7 %	106 107 t	8 %	-18 %
Sous-totaux	4 087 799 t	992 105 t	24 %	1 156 991 t	27 %	- 14 %
Centres de transit	1 351 485 t	19 529 t	1 %	22 192 t	2 %	-12 %
Centres de tri mécano-biologique (TMB)	428 082 t	0 t	0 %	0 t	0 %	
Totaux 2020	5 867 366 t	1 011 634 t	17 %			- 14 %
Totaux 2019	6 155 329 t			1 179 183 t	19 %	

Tableau 54 : Tonnages de DAE réceptionnés sur les installations

Nota bene : Les tonnages 2019 ont été mis à jour par rapport au précédent tableau de bord. En effet, suite au changement de référentiel du centre de tri BTP de Nice, les tonnages de cette installation sont dorénavant comptabilisés uniquement dans le chapitre dédié aux déchets du BTP et non plus dans ce chapitre relatif aux installations de traitement des déchets non dangereux.

Les DAE traités sur les mêmes sites de gestion que les DMA sont en grande majorité des déchets en mélange issus d'entreprises régionales. En 2020, ils représentent, hors centres de transit et TMB, 24 % des flux entrants sur ces sites. Entre 2019 et 2020, **les tonnages de DAE entrants sur les UVE et les ISDND diminuent respectivement de -18 % et de - 10 %.**

Sur les centres de tri, les DAE affichent un recul de 22 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la moitié des tonnages entrants sont issus des activités économiques.

Depuis l'année 2016, le tonnage de déchets d'activités économiques (DAE) envoyé en centre de tri dépasse le tonnage de DAE envoyés en installation de stockage de déchets non dangereux.

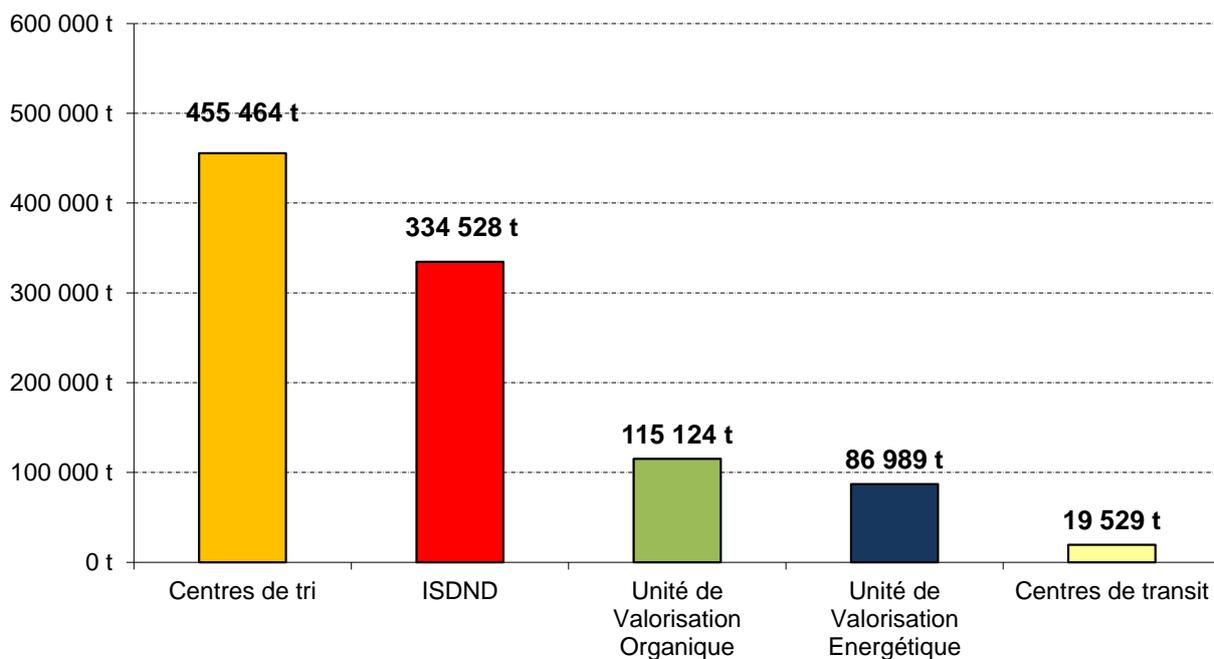
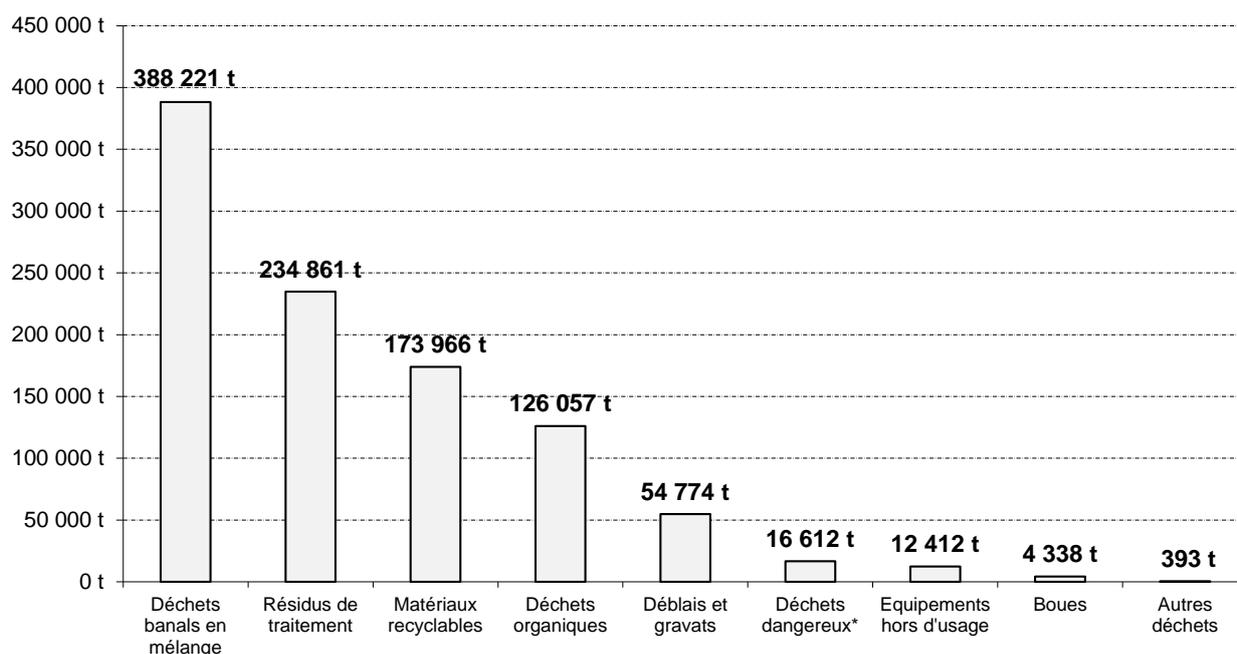


Figure 46 : Tonnages de DAE entrants par type d'installation

Les DAE identifiés dans les installations de traitement régionales sont des déchets banals en mélange pour 38 % du flux entrants.



* Le regroupement « Déchets dangereux » comprend les déchets amiantés, les terres faiblement polluées et les boues industrielles

Figure 47 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par type de matériaux

Les déchets d'activités économiques (DAE) traités sur les installations de traitement recensées proviennent à 97 % de la région et à 75 % des deux départements Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes.

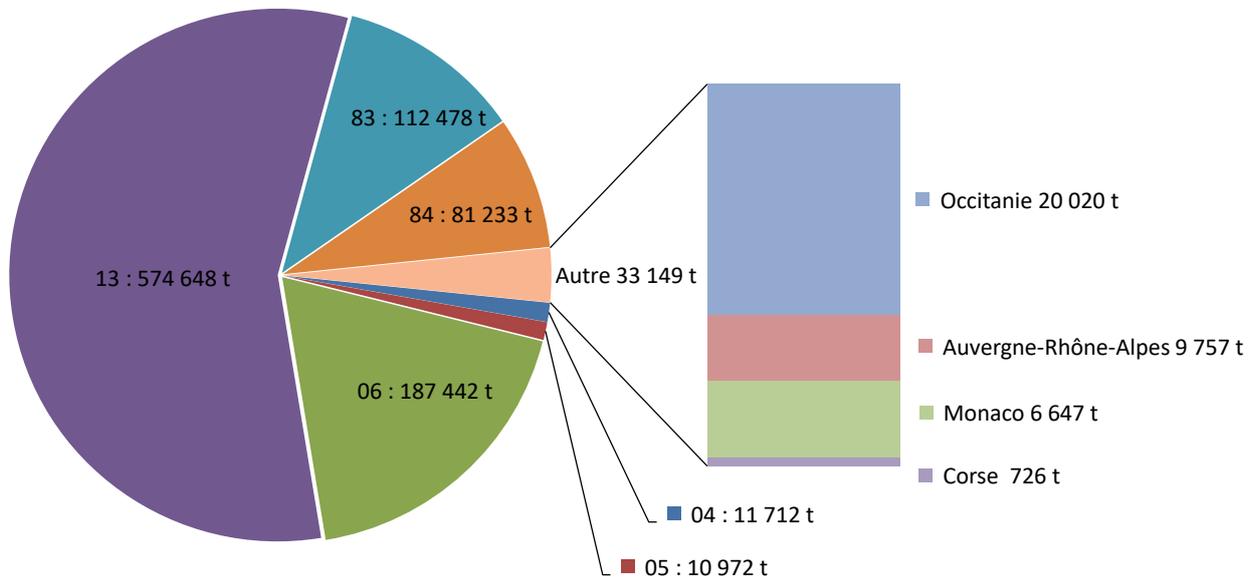
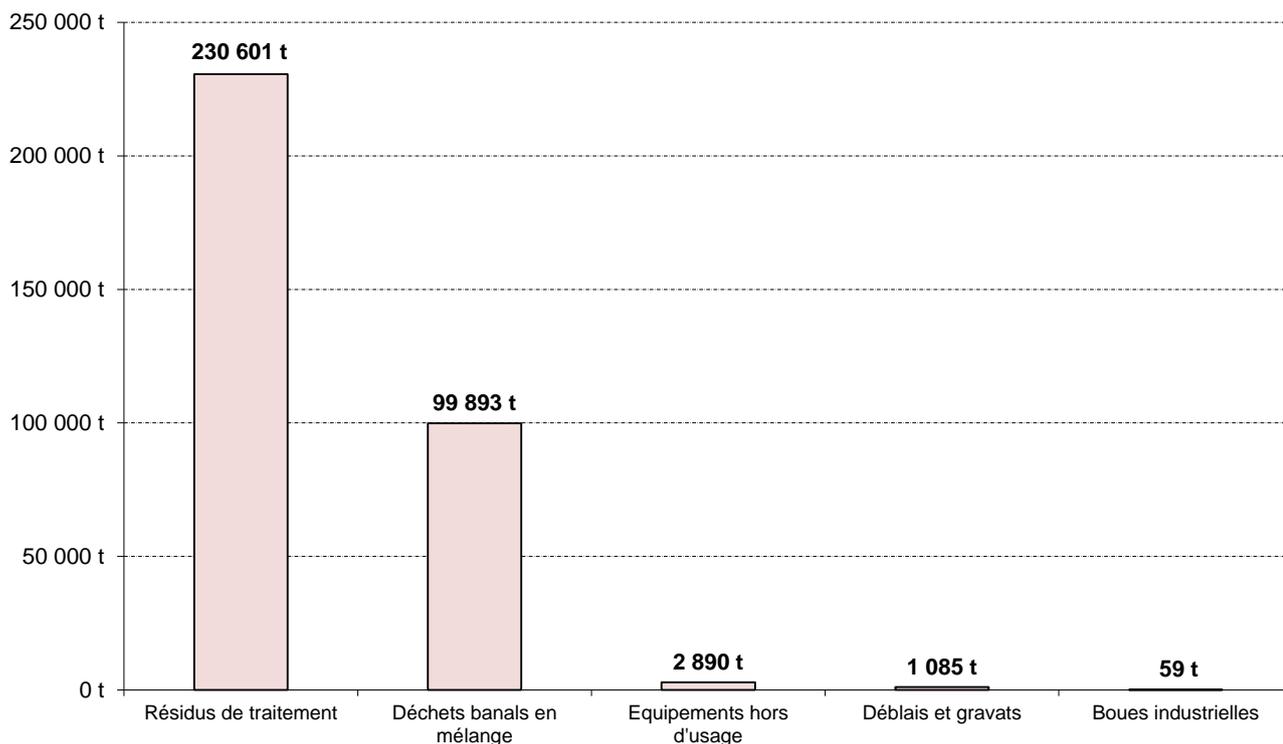


Figure 48 : Tonnages de DAE entrants sur les installations par origine géographique

Pour chaque typologie d'installation de traitement, les figures suivantes donnent le détail par type de déchets d'activités économiques (DAE) entrants :

➤ Les ISDND ont reçu un total de 334 528 tonnes de DAE (371 621 t en 2019) :



* Le regroupement « Résidus de traitement » comprend refus de tri DAE, résidus de broyage de véhicule et autres résidus du traitement des déchets

Figure 49 : Tonnages de DAE entrants sur les ISDND par type de matériaux

➤ Les unités de valorisation énergétique ont reçu un total de 86 990 tonnes de DAE (106 107 t en 2019) :

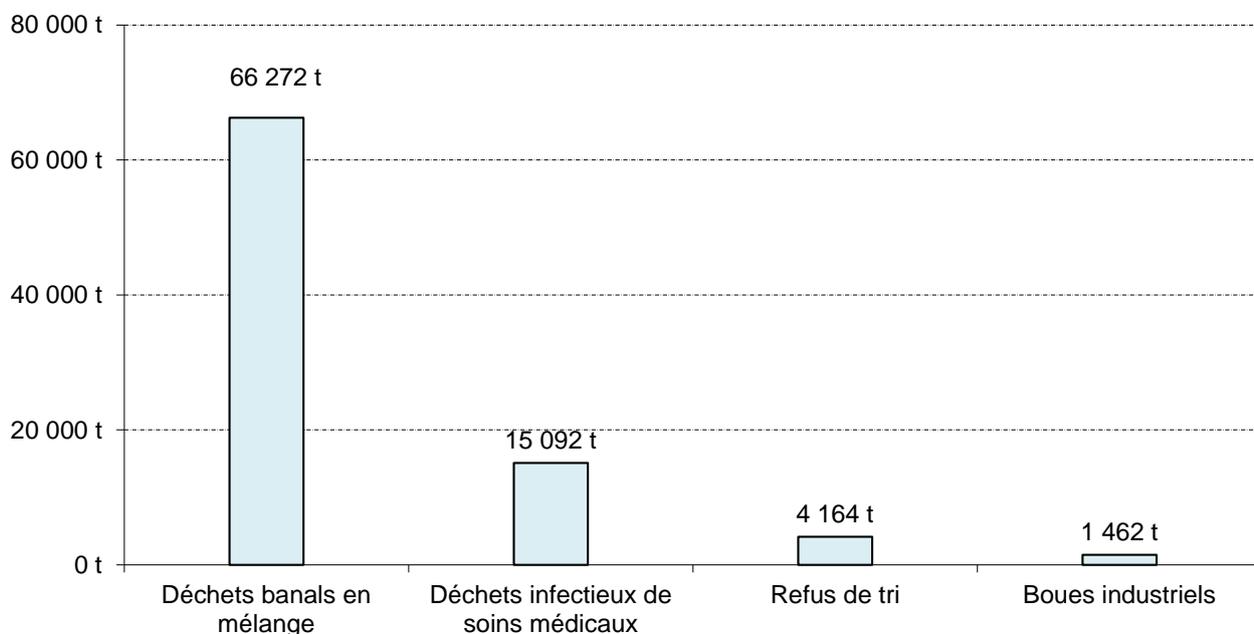


Figure 50 : Tonnages de DAE entrants sur les unités de valorisation énergétique par type de matériaux

➤ Les centres de tri DMA et DAE ont reçu un total de 455 464 tonnes de DAE (584 954 t en 2019) :

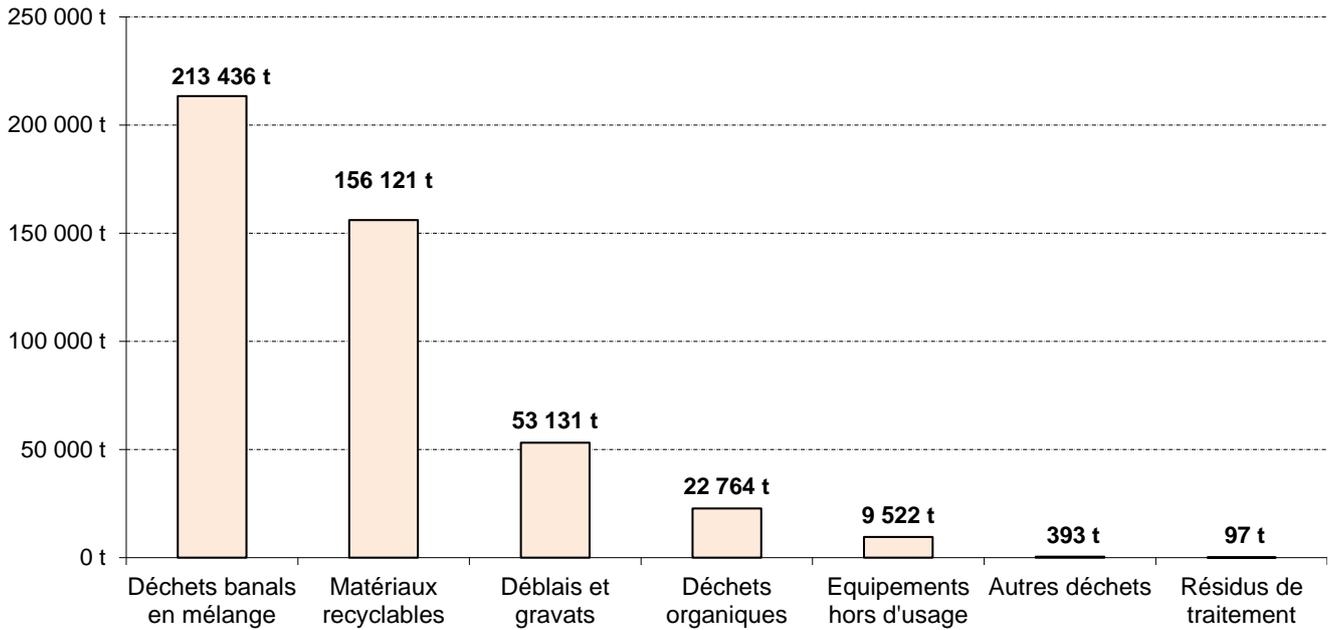


Figure 51 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de tri par type de matériaux

Nota bene : La catégorie « Matériaux recyclables » regroupe les flux de déchets recyclables pré-triés entrants en centre de tri (bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, etc.).

➤ Les plateformes de compostage ont reçu un total de 115 124 tonnes de DAE (94 309 t en 2019) :

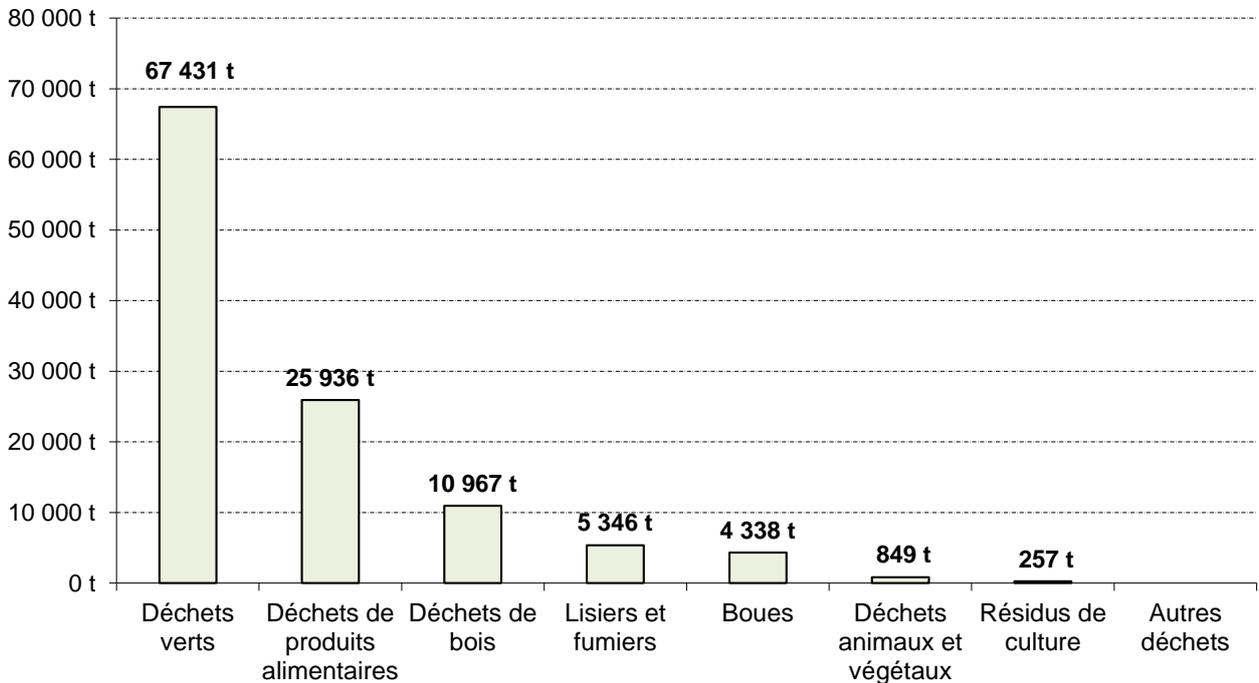


Figure 52 : Tonnages de DAE entrants sur les centres de traitement biologique par type de matériaux

D. LES FLUX INTERREGIONAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX

Les données transmises par les installations de traitement des ordures ménagères (ITOM) et les unités de tri des déchets d'activité économique recensées en région indiquent que celles-ci ont réceptionné **137 372 tonnes de déchets importés d'autres régions** (136 180 t en 2019). On compte parmi ces importations 33 905 tonnes en provenance des activités économiques (DAE), 30 313 tonnes de mâchefers et 73 153 tonnes de déchets issus des collectivités et ménages.

Région d'origine	Département d'origine	Tonnages importés
Occitanie	Aude	5 t
Occitanie	Gard	52 337 t
Occitanie	Hérault	29 988 t
Occitanie	Lozère	6 t
Total Occitanie		82 336 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	2 056 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	26 045 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	752 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	757 t
Total Auvergne-Rhône-Alpes		29 610 t
Corse	Corse-du-Sud	4 052 t
Corse	Haute-Corse	13 500 t
Total Corse		17 552 t
Monaco	Monaco	7 874 t
Total général		137 372 t

Tableau 55 : Origine des flux de déchets importés en région sur une installation de traitement

L'exportation vers des centres de gestion des déchets hors région représente **280 812 tonnes** (268 241 t en 2019) (hors transit et sites de recyclage) :

Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés
Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	53 041 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	43 126 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	11 493 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	9 753 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	4 142 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	2 779 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	2 082 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	69 t
Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	6 t
Total Auvergne-Rhône-Alpes		126 492 t
Occitanie	Gard	95 376 t
Occitanie	Hérault	9 751 t
Occitanie	Pyrénées-Orientales	3 241 t
Occitanie	Gers	2 776 t
Occitanie	Lozère	2 542 t
Occitanie	Aude	2 453 t
Occitanie	Hautes-Pyrénées	125 t
Occitanie	Haute-Garonne	3 t
Total Occitanie		116 266 t
Monaco		13 436 t
Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	6 600 t
Hauts-de-France	Aisne	4 958 t
Bourgogne-Franche-Comté	Cote-d'Or	4 898 t
Grand Est	Vosges	3 254 t
Centre-Val de Loire	Loiret	2 427 t
Normandie	Seine-Maritime	1 858 t
Grand Est	Haute-Marne	356 t
Nouvelle-Aquitaine	Lot-et-Garonne	189 t
Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	48 t
Pays de la Loire	Vendée	30 t
Total Autres régions		24 618 t
Total général		280 812 t

Tableau 56 : Destination des flux de déchets exportés hors région sur une installation de traitement

Nota bene : Les flux importés et exportés vers une filière de stockage ou d'incinération sont détaillés en Annexe 2 : Flux interdépartementaux et interrégionaux de déchets non dangereux à destination d'une filière de stockage et d'incinération (comprend en plus des tableaux de données chiffrées, une représentation des distances moyennes parcourues par les déchets stockés ainsi qu'une carte des flux interdépartementaux des déchets stockés et incinérés)

L'enquête régionale ITOM permet d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux, notamment l'origine des flux importés, entrants sur les installations de la région. De plus, le croisement des données de l'enquête ITOM avec les données fournies par les EPCI de la région (destination des DMA), ainsi que la connaissance du territoire, permet de préciser les quantités de déchets exportées hors région.

Depuis l'année 2017, les flux exportés augmentent progressivement tandis que les flux importés diminuent. Les quantités de déchets entrantes et sortantes de la région sont importantes, néanmoins une grande partie de ces flux sont à relier au principe de proximité, environ 90 000 t soit 65 % du flux importé (65 % en 2019) et 205 000 t soit 73 % du flux exporté (65 % en 2019).

D'autre part, l'étude des flux interdépartementaux au sein de la région met en exergue la capacité des installations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse à accueillir les déchets d'autres départements.

Le tableau suivant précise la destination et les filières de traitement des 137 372 tonnes de déchets importées d'autres régions vers les 6 départements de la région. Les plus importants de ces flux concernent des collectivités limitrophes, répondant à un souci de proximité avec les centres de traitement :

Département du service	Région d'origine	Origine des déchets	Tonnages importés	Type du service
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	78,94	Compostage
Total Alpes-de-Haute-Provence			79 t	
Alpes-Maritimes	Monaco	Monaco	6 647 t	Tri
Alpes-Maritimes	Corse	Haute-Corse	2 170 t	Incinération en UVE
Total Alpes-Maritimes			8 817 t	
Bouches-du-Rhône	Monaco	Monaco	1 227 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	20 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	757 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Corse	Haute-Corse	2 858 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Corse	Haute-Corse	726 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Corse	Haute-Corse	7 746 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Aude	5 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	15 632 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gard	12 476 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Hérault	97 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Hérault	842 t	Tri
Total Bouches-du-Rhône			42 386 t	
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	969 t	Compostage
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	752 t	Stockage en ISDND
Total Hautes-Alpes			1 720 t	
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	2 047 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	9 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	23 763 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	1 214 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Corse	Corse-du-Sud	4 052 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie	Gard	10 387 t	Compostage
Vaucluse	Occitanie	Gard	1 549 t	Maturation de mâchefers

Département du service	Région d'origine	Origine des déchets	Tonnages importés	Type du service
Vaucluse	Occitanie	Gard	1 904 t	Tri
Vaucluse	Occitanie	Gard	9 090 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie	Gard	1 298 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Occitanie	Hérault	28 764 t	Maturation de mâchefers
Vaucluse	Occitanie	Hérault	285 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie	Lozère	6 t	Incinération en UVE
Total Vaucluse			84 370 t	
Total général			137 372 t	

Tableau 57 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets importés en région

Concernant les **280 812 tonnes exportées**, leurs origines départementales et leurs filières de traitement sont décrites ci-après :

Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	1 866 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ain	216 t	Compostage
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Ain	2 082 t	
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	1 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	1 393 t	Co-incinération en cimenterie
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	181 t	Co-incinération en cimenterie
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	1 752 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	815 t	Co-incinération en cimenterie
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Allier	4 142 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	388 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	964 t	Co-incinération en cimenterie
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	693 t	Co-incinération en cimenterie
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	216 t	Co-incinération en cimenterie
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	694 t	Co-incinération en cimenterie
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Ardèche	6 798 t	Co-incinération en cimenterie
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Ardèche	9 753 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	4 052 t	Stockage en ISDND
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	998 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	38 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	4 836 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	189 t	Tri
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	4 t	Tri
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	1 553 t	Compostage

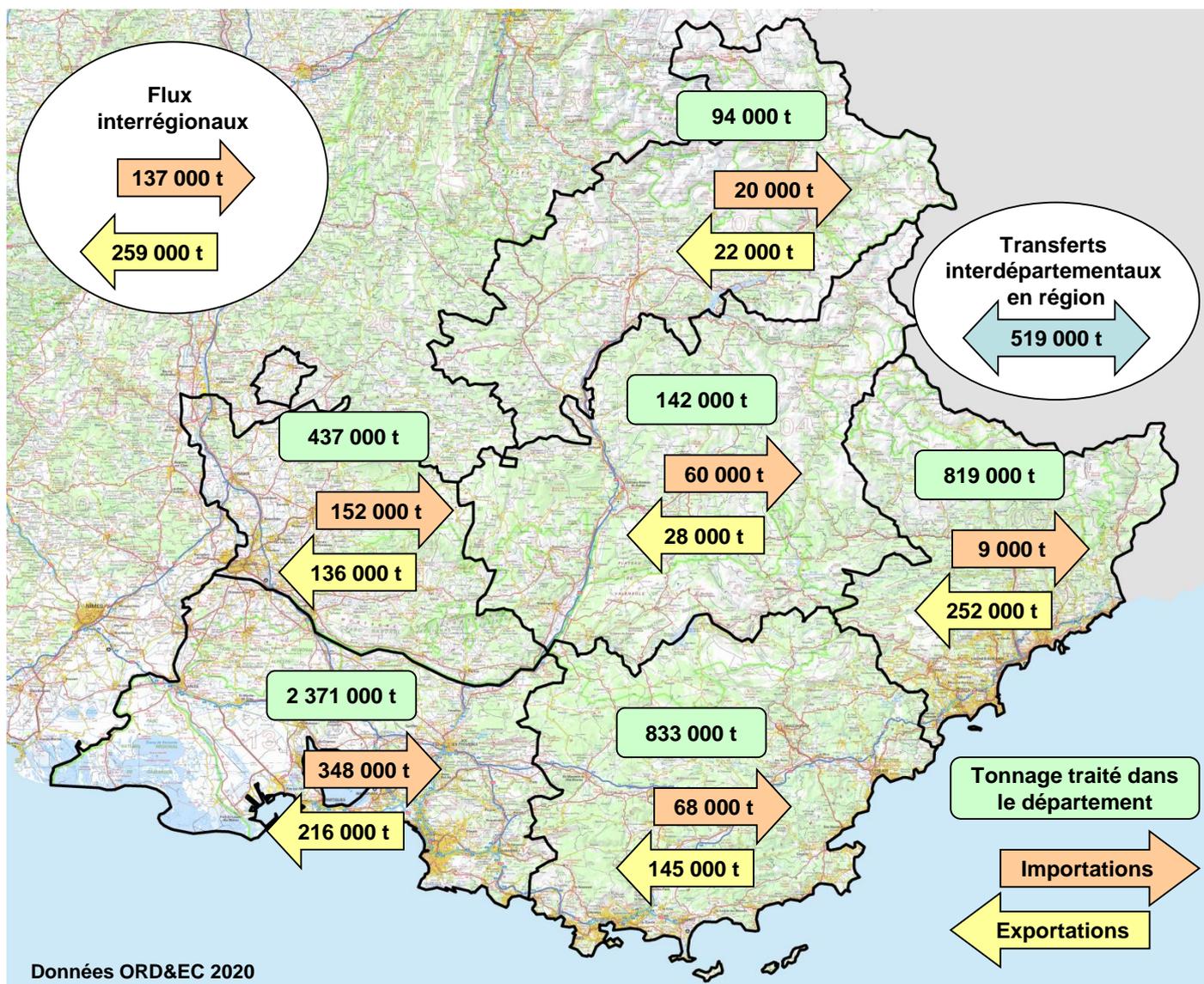
Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Drôme	38 343 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes		3 027 t	Tri
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Drôme	53 041 t	
Var	Auvergne-Rhône-Alpes	Haute-Loire	69 t	Broyage préalable à une valorisation matière
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Haute-Loire	69 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	96 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes		2 094 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes		29 t	Incinération en UVE
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes		873 t	Tri
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		169 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		8 406 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		512 t	Incinération en UVE
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		130 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		43 t	Co-incinération en cimenterie
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		7 031 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		4 874 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		3 530 t	Maturation de mâchefers
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes		3 092 t	Compostage
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes		14 t	Incinération en UVE
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes		9 965 t	Tri
Var	Auvergne-Rhône-Alpes		82 t	Co-incinération en cimenterie
Var	Auvergne-Rhône-Alpes		138 t	Compostage
Var	Auvergne-Rhône-Alpes		575 t	Incinération en UVE
Var	Auvergne-Rhône-Alpes		1 t	Tri
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes		386 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	941 t	Incinération en UVE	
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	147 t	Tri	
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Isère	43 126 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	4 t	Tri
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		23 t	Co-incinération en cimenterie
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		4 037 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Auvergne-Rhône-Alpes		18 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		2 687 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		456 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes		73 t	Tri
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes		3 t	Tri
Var	Auvergne-Rhône-Alpes		373 t	Compostage
Var	Auvergne-Rhône-Alpes		16 t	Tri

Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	1 293 t	Co-incinération en cimenterie
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes		2 410 t	Compostage
Vaucluse	Auvergne-Rhône-Alpes		100 t	Tri
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Rhône	11 493 t	
Bouches-du-Rhône	Auvergne-Rhône-Alpes	Savoie	6 t	Tri
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Savoie	6 t	
Hautes-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	2 779 t	Tri
Auvergne-Rhône-Alpes		Total Loire	2 779 t	
Alpes-Maritimes	Occitanie	Aude	160 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie		650 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie		1 638 t	Tri
Var	Occitanie		6 t	Compostage
Occitanie		Total Aude	2 453 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Occitanie	Gard	229 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Occitanie		1 160 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie		23 945 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Occitanie		13 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Occitanie		39 996 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Occitanie		6 110 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Occitanie		2 131 t	Tri mécano biologique
Vaucluse	Occitanie		7 060 t	Compostage
Vaucluse	Occitanie		88 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Occitanie		14 645 t	Tri
Occitanie			Total Gard	95 376 t
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Gers	2 776 t	Compostage
Occitanie		Total Gers	2 776 t	
Vaucluse	Occitanie	Haute-Garonne	3 t	Compostage
Occitanie		Total Haute-Garonne	3 t	
Alpes-Maritimes	Occitanie	Hautes-Pyrénées	2 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Occitanie		39 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Occitanie		84 t	Stockage en ISDND
Occitanie		Total Hautes-Pyrénées	125 t	
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Hérault	6 354 t	Tri
Vaucluse	Occitanie	Hérault	3 397 t	Tri
Occitanie		Total Hérault	9 751 t	
Alpes-de-Haute-Provence	Occitanie	Lozère	2 132 t	Tri
Alpes-Maritimes	Occitanie		284 t	Tri
Var	Occitanie		125 t	Tri
Occitanie		Total Lozère	2 542 t	

Département d'origine	Région de destination	Destination des déchets	Tonnages exportés	Type du service
Bouches-du-Rhône	Occitanie	Pyrénées-Orientales	3 241 t	Incinération en UVE
Occitanie		Total Pyrénées-Orientales	3 241 t	
Alpes-Maritimes	Bourgogne-Franche-Comté	Cote-d'Or	25 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Bourgogne-Franche-Comté	Cote-d'Or	2 742 t	Compostage
Vaucluse	Bourgogne-Franche-Comté	Cote-d'Or	2 131 t	Compostage
Bourgogne-Franche-Comté		Total Cote-d'Or	4 898 t	
Bouches-du-Rhône	Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	2 785 t	Compostage
Vaucluse	Bourgogne-Franche-Comté	Saône-et-Loire	3 815 t	Compostage
Bourgogne-Franche-Comté		Total Saône-et-Loire	6 600 t	
Alpes-Maritimes	Monaco	Monaco	13 436 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Centre-Val de Loire	Loiret	2 427 t	Méthanisation
Bouches-du-Rhône	Centre-Val de Loire	Indre-et-Loire	48 t	Méthanisation
Alpes-Maritimes	Hauts-de-France	Aisne	4 958 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Nouvelle-Aquitaine	Lot-et-Garonne	189 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Normandie	Seine-Maritime	1 858 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Pays de la Loire	Vendée	30 t	Méthanisation
Bouches-du-Rhône	Grand Est	Haute-Marne	356 t	Compostage
Alpes-Maritimes	Grand Est	Vosges	3 254 t	Tri
Total général			280 812 t	

Tableau 58 : Origines, destinations et filières de traitement des flux de déchets exportés hors région

La carte suivante présente les quantités de déchets entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage traité sur chaque territoire :



Carte 28 : Flux d'importation et d'exportation de déchets par département

Pour chaque département de la région, le taux d'importation de déchets en provenance d'un autre département représente entre 21 % et 43 % des tonnages entrants dans les installations de traitement du Vaucluse et des départements alpins, entre 8 % et 15 % des tonnages entrants dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône et environ 1 % des tonnages traités dans les Alpes-Maritimes.

À l'échelle régionale, **718 746 tonnes de déchets circulent entre les 6 départements**, soit 9 % des tonnages réceptionnés par les sites de traitement ou de stockage (hors transit).

Département destinataire	Département d'origine	Total	Type du service
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	12 665 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	15 424 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Var	10 216 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Var	989 t	Tri
Alpes-de-Haute-Provence	Var	3 981 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	5 451 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Bouches-du-Rhône	1 345 t	Stockage en ISDND
Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	1 014 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	4 641 t	Tri
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	158 t	Compostage
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	3 040 t	Tri
Alpes-de-Haute-Provence	Vaucluse	1 417 t	Stockage en ISDND
Total Alpes-de-Haute-Provence		60 340 t	
Alpes-Maritimes	Var	31 t	Tri
Total Alpes-Maritimes		31 t	
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	42 989 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	84 634 t	Maturation de mâchefers
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	2 491 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Alpes-Maritimes	7 195 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Var	25 789 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Var	17 247 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Var	3 254 t	Incinération en UVE
Bouches-du-Rhône	Var	79 893 t	Stockage en ISDND
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	22 070 t	Compostage
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	24 t	Tri
Bouches-du-Rhône	Vaucluse	19 556 t	Stockage en ISDND
Total Bouches-du-Rhône		305 142 t	
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	1 039 t	Tri
Hautes-Alpes	Alpes-de-Haute-Provence	17 337 t	Stockage en ISDND
Total Hautes-Alpes		18 376 t	
Var	Alpes-Maritimes	18 239 t	Compostage
Var	Alpes-Maritimes	24 044 t	Maturation de mâchefers
Var	Alpes-Maritimes	131 t	Incinération en UVE
Var	Alpes-Maritimes	2 485 t	Stockage en ISDND
Var	Bouches-du-Rhône	19 484 t	Compostage
Var	Bouches-du-Rhône	3 101 t	Incinération en UVE
Var	Alpes-de-Haute-Provence	55 t	Incinération en UVE

Département destinataire	Département d'origine	Total	Type du service
Var	Hautes-Alpes	31 t	Incinération en UVE
Var	Vaucluse	2 t	Incinération en UVE
Total Var		67 572 t	
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	14 828 t	Compostage
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	3 163 t	Tri
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	32 368 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Bouches-du-Rhône	15 677 t	Stockage en ISDND
Vaucluse	Alpes-Maritimes	1 028 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Alpes-de-Haute-Provence	112 t	Compostage
Vaucluse	Alpes-de-Haute-Provence	3 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Hautes-Alpes	79 t	Incinération en UVE
Vaucluse	Var	25 t	Incinération en UVE
Total Vaucluse		67 284 t	
Total général		518 746 t	

Tableau 59 : Origines, destinations et filières de traitement des flux interdépartementaux en région

Une grande partie des mouvements de flux interdépartementaux de déchets s'explique par les conséquences de l'absence d'ISDND dans les Alpes-Maritimes depuis la fermeture en 2009 de l'ISDND de Villeneuve Loubet (06) dont la capacité était de 270 000 t/an, et par la fermeture définitive de l'ISDND du Cannet-des-Maures (83) en août 2018 (255 000 t/an).

Certains flux s'expliquent également par un déficit de capacités des unités de valorisation organique dans le département des Alpes-Maritimes.

Les autres flux sont souvent liés à l'application du principe de proximité des installations pour des collectivités en limite de département (nord-ouest des Bouches-du-Rhône et Vaucluse, Nord des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) ou parfois aux logiques d'organisation de grands groupes disposant de nombreuses unités de gestion des déchets inégalement réparties sur le territoire.